

PROCÈS-VERBAL

Séance du 11 décembre 2023

Présidence : M. Vincent BUCCINO

1. Appel: 93 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Alexandre DEMETRIADES, Olivier RIESEN, Claude ULDRY et Pierre WAHLEN

Mme Nathalie VUILLE, secrétaire - M. Jean-Marc DUCRY, huissier

Excusés: BURDET CIVERIO Sabrina, CARENZA Marco, CHAPERON Fabrice,

MARQUES Manuel, RRAHMANI Ramadan, WEAVER David, WEAVER Mark

2. Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président ajoute deux points à l'ordre du jour :

Point 19bis Interpellation de M. Raphaël Dunant intitulée « Terrasses de la rue et de la place de la Gare ».

Point 19ter Interpellation de M. Jacky Colomb à propos des passerelles Nyon Prangins et Nyon Colovray.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- M. le Président demande aux membres du Conseil de venir 10 minutes plus tôt afin de prendre leur zapette et pouvoir commencer à l'heure.
- Le Bureau a le plaisir d'annoncer que la Municipalité n'a pas demandé de délai supplémentaire pour répondre aux différents postulats.
- M. le Président était également satisfait de constater qu'il n'a pas reçu de démission, pour la première fois depuis plus d'une année. Or, il a appris ce matin qu'un membre du Conseil prendra la parole en fin de séance pour démissionner.
- Le Bureau a élu M. Vincent Schmied membre du Conseil communal pour le groupe PLR. Son élection affichée au pilier public n'ayant fait l'objet d'aucun recours, il pourra être assermenté au point 6 de l'ordre du jour.
- M. le Président présente un tableau des armoiries de la ville qui figure au plafond de la coupole fédérale. A l'occasion des 175 ans de la Constitution fédérale une reproduction des armoiries de la ville ont été prises par drones et transmises par le Président du Conseil national.

5. Communications municipales

M. le Municipal Pierre WAHLEN répond à M. Michael Sauerlaender au sujet des tarifs de l'électricité. Il présente des tableaux comparatifs sur les éléments qui composent le prix de l'électricité, soit l'utilisation du réseau, les tarifs, les taxes et redevances, ainsi que les totaux avec différents fournisseurs d'électricité (tableaux en annexe). Dans l'utilisation du réseau, Nyon est largement en-dessous de la moyenne, ce qui signifie que le réseau est bien géré et que les frais, très encadrés par l'Elcom, sont tout à fait convenables. Le deuxième élément, le

plus important, est l'achat de l'énergie. Entre 2020 et 2022, les prix étaient très stables et assez proches les uns des autres. En 2023 et 2024, les prix ont complétement explosé. Cela met les distributeurs dans des situations très différentes. Ceux qui produisent eux-mêmes l'électricité n'ont pas les mêmes conditions que ceux qui doivent l'acheter sur le marché. Il faut savoir que l'électricité que l'on consomme aujourd'hui a été achetée, pour une partie, il y a trois ans, une deuxième partie il y a une année et la dernière, cette année. Cela signifie que l'augmentation du prix de l'électricité va avoir des répercussions sur trois ans. Aujourd'hui, l'électricité achetée est meilleur marché que celle d'il y a deux ans et qu'il est fort probable que la tendance à la baisse va se poursuivre. Il est probable que certains distributeurs ont eu des manques à gagner et doivent les compenser. Nyon a pris la décision pour qu'en 2024, ils puissent compenser les manques à gagner de 2023, raison pour laquelle la diminution n'est pas très importante. Au niveau de la Suisse, il y a des différences énormes et dans certaines régions l'électricité coûte 40 centimes. Le dernier élément qui compose le prix sont les taxes et les redevances. Sur le tableau, on peut constater que Nyon est un peu en-dessus de la moyenne. Il précise que les échelles ne sont pas les mêmes et que l'on parle de 2 ou 3 centimes. Dans les taxes, il y a notamment la taxe, acceptée par le Conseil, de 1 centime pour le fonds EEER. Le résultat et la synthèse des trois éléments figurent dans le dernier tableau. Nyon se situe légèrement audessus de la moyenne, mais n'est pas le plus cher. Il a bon espoir de diminuer ce prix dès 2025 et de manière relativement significative. Cela dépend de la politique des différents distributeurs d'électricité pour récupérer ce qui a été perdu en 2023. En conclusion, cette différence par rapport à la moyenne cantonale qui se situe à 36 centimes, représente pour les Nyonnais dans le ménage considéré H4, un montant supplémentaire de CHF 90.-/année (pour 2023 et 2024). Il rappelle que l'un des objectifs est de produire l'électricité localement, pour rendre la ville indépendante des marchés. C'est une des raisons pour lesquelles la ville de Nyon a créé Novosolis, qui permet d'installer des panneaux photovoltaïques sur les grandes toitures et entrepris des démarches pour faire des appels d'offres groupés pour les privés pour des panneaux photovoltaïques, de donner des subventions aux propriétaires pour installer des panneaux sur leur toitures. Toutes ces actions leur permettront d'être hors marché.

M. le Municipal a ensuite le plaisir d'informer le Conseil que la ville de Nyon vient de recevoir le label Gold de la Cité de l'énergie. Ils sont très heureux de ce label qui les place dans les dix villes suisses qui ont reçu, cette année, ce label avec un excellent score. Il en profite pour remercier l'ensemble des services de la ville qui démontre que leur engagement, comme Nyon s'engage, donne des résultats. Ces résultats ont été appréciés de manière très positive par le Label Cité de l'Energie. Ils vont poursuivre dans cette voie.

Mme la Municipale Roxane FARAUT répond M. Joël Vetter au sujet du chemin des Saules. Elle précise que ce chemin est un chemin dont une partie est en domaine public et une partie en domaine privé, en précisant que les services de la PNR n'interviennent pas sur les zones privées. La zone publique fait l'objet de contrôles réguliers dans le cadre de la planification des ASP (assistants de sécurité publique) avec des mises à l'amende, notamment de véhicules de livraison qui se stationnent de façon « cavalière ». S'agissant de la vitesse qui est limitée à 20 km/h, il est rappelé que la zone a été validée par des tests de mesure qui établissaient que la norme V85 (85% des véhicules circulent sous la valeur maximum autorisée) était totalement respectée. Aucun accident n'est relevé sur cette zone qui, par sa configuration, n'invite pas à des comportements dangereux. Configuration qui ne permet pas des contrôles radar classiques (Truecam et/ou autre). Enfin, effectivement, la signalisation de chantier est encore active car des travaux de génie civil sont programmés minimalement jusqu'au 20 décembre. Concernant l'usage du parking sur domaine privé, elle ne s'exprimera pas.

Mme la Municipale répond également à Mme Marina Alberti au sujet de la rue du Vieux-Marché. Elle l'informe que, suite au déménagement de l'hôtel de Police à Champs-Colin, des réflexions sont actuellement en cours pour abaisser la vitesse à 20 km/h sur les rues du Vieux-Marché, Gaudin et Nicole. Dès lors, ces rues seront alors tranquillisées et pacifiées en zones de rencontre, où la priorité sera donnée aux piétons.

Enfin, elle signale qu'une information succincte concernant l'état d'avancement de la passerelle Nyon-Prangins était prévue ce jour. Toutefois, à la lecture de l'interpellation déposée sur le même sujet, la thématique sera traitée dans le cadre de la réponse détaillée à l'interpellation.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à M. Pierre Patelli au sujet du nombre de places de crèches. Concernant les crèches, soit les enfants en âge pré-scolaire, le réseau d'accueil compte 465 places subventionnées en crèche, auxquelles il faut ajouter 250 places gérées par des privés. Cinquante-huit accueillantes en milieu familial complètent l'offre avec 235 places supplémentaires. En ce qui concerne la liste d'attente, il est difficile de donner des moyennes. La priorité est donnée aux parents exerçant une activité lucrative. Ils ont peu de familles en liste d'attente. Pour les parents prioritaires, le délai va de zéro à sept mois selon le rythme des années scolaires, de l'organisation des groupes d'enfants et de la demande de fréquentation des parents. Quant aux places de crèches rattachées au réseau, toutes sont gérées par des fondations ou associations. Une garantie de déficit leur est accordée par la ville de Nyon, leurs couvertures sont donc soumises au Conseil communal. La ville de Nyon ne vend pas de places de crèche aux entreprises.

Mme la Municipale répond également à Mme Ariane Schwab Hug au sujet des jeunes qui fument sur le terrain de foot de la Combe. Elle l'informe que les travailleurs sociaux abordent les questions de consommation de nicotine et d'alcool dans le cadre des échanges qu'ils ont avec les jeunes, au même titre que d'autres problématiques rencontrées. Ils connaissent les jeunes qui fréquentent ce terrain de football et sont en contact avec eux, à la Combe et ailleurs en ville de Nyon. Ainsi, s'il n'y a pas de passage de prévention systématique, les jeunes sont accompagnés et questionnés sur leur consommation de nicotine et les risques qu'elle peut représenter. Au niveau de la PNR, il n'y a pas de prévention à proprement parlé sur ce lieu, mais lors de patrouille ou d'intervention, si des jeunes sont en train de fumer, des contrôles sont effectués pour vérifier si la loi est respectée. En cela, des messages de prévention leur sont aussi transmis.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Yves Gauthier-Jaques au sujet des appels d'urgence dans la zone de Rive. Des démarches ont été entreprises auprès des opérateurs de téléphonie mobile, ainsi qu'auprès des autorités cantonales en charge des services d'urgence. De manière générale, la couverture réseau de téléphonie mobile à l'extérieur, en dehors des bâtiments dans le périmètre de Rive, est considérée comme moyenne, mais pas mauvaise. Il est ainsi possible que, lorsque qu'une personne passe dans un bâtiment ou un parking couvert par exemple, le réseau soit perdu et que le réseau français prenne le dessus. Ce phénomène de changement de réseau est néanmoins bien connu des opérateurs. Il n'est pas directement dépendant de la qualité du réseau des différents opérateurs, mais plutôt d'autres facteurs : les opérateurs français sont soumis à des normes beaucoup moins strictes en termes de valeurs limite d'immiscions, ce qui fait que les antennes de communication mobile françaises émettent avec des puissances largement supérieures aux antennes suisses. Le lac, malgré sa largeur, constitue une étendue plane et sans obstacles susceptibles de stopper la propagation des ondes provenant des antennes françaises. Lorsqu'un téléphone doit "s'accrocher" à un réseau, il va d'abord choisir le réseau de l'opérateur du client, puis le réseau le plus puissant, si celui de l'opérateur en question n'est plus disponible. Si en effet, le réseau de l'opérateur suisse est perdu un court instant, ce sera automatiquement le réseau français qui prendra le dessus.

Normalement, le téléphone portable contrôle, à intervalle régulier, si le réseau de l'opérateur suisse est à nouveau disponible et, le cas échéant, devrait rebasculer automatiquement sur le réseau de cet opérateur. Malheureusement, les constructeurs de téléphones portables respectent de moins en moins ces consignes émanant des opérateurs, ce qui fait que dans certains cas, un téléphone passé sur un réseau étranger, ne reviendra sur son réseau habituel que lorsqu'il perdra le réseau sur lequel il s'est accroché. Jusque-là, il s'agit peu de compétences municipales.

Les opérateurs qui ont répondu à leurs sollicitations ne prévoient pas, pour le moment, de renforcer leur couverture réseau dans ce quartier. Un investissement de la part des opérateurs dans le renforcement des antennes de téléphonie mobile découlera plus d'une saturation des installations existantes (par exemple, incapacité à faire face au flux de données transmises) qu'à un renforcement de la couverture du réseau. Ils conseillent, effectivement, aux personnes

fréquentant ces lieux proches du lac de régler le choix de l'opérateur de façon manuelle, ce que M. le Syndic avait déjà expliqué, pour éviter de passer sur un réseau français. Quant aux autorités cantonales en charge des urgences ayant également été contactées, la Direction générale de la santé les a informés que des collaborations transfrontalières étaient en place, sans être en mesure d'en donner les détails pour le moment. Ils sont toujours dans l'attente des détails de ces collaborations de la part de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), mais n'ont pas reçu ces précisions de leur part à ce jour.

6. Assermentation

M. le Président procède à l'assermentation de M. Vincent SCHMIED, PLR, et lui souhaite la bienvenue.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

7. Rapport de commission – Préavis N° 2023/108

Complexe multisport et Parc des sports de Colovray - Demande d'un crédit de CHF 39'933'000.—TTC pour la réalisation du Complexe multisport, de la 1re étape du Parc des sports de Colovray et d'une centrale solaire.

Rapporteur: M. Mathieu FARINE

En préambule, M. Mathieu FARINE souhaite s'excuser d'un petit couac technique, une mauvaise version du rapport avait été envoyée. Il remercie M. Nicole de l'avoir rendu attentif à ce point.

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD fait remarquer qu'il s'agit de se déterminer sur ce préavis qui propose la construction d'un complexe matérialisé par une magnifique halle dédiée aux sports et il parle bien de sports au pluriel. Il ne s'étendra pas sur la qualité de la construction qui est, à son avis, en tous points exemplaire. Le titre du préavis est assez éloquent, on parle de complexe multisports et il existe beaucoup de sports se pratiquant à l'intérieur; on ne se cantine plus seulement au basket, handball ou volley, comme à l'époque. C'est dit dans le préavis et le rapport, cette halle sera dédiée en tout premier lieu aux sociétés sportives nyonnaises et n'aura pas à être partagée avec les écoles, ce qui signifie un accès aussi bien en journée qu'en soirée pour les clubs, mais aussi pour des entreprises, ou encore les différentes activités orientées vers la population de tous âges, tel que Mouv'Nyon ou encore d'autres activités destinées aux retraités ou aux personnes libres en journée. Il ajoute aussi la possibilité de l'organisation par des fédérations, de stages pour des sportifs d'élite ou autres. A n'en pas douter, le taux d'occupation sera élevé et, par rapport aux recettes, ce sera certainement plus que les CHF 60'000.- annoncés dans le préavis qui rentreront dans les caisses. Ceci étant bien expliqué dans le rapport et son annexe.

Nyon compte un grand nombre de sociétés sportives qui font rayonner la cité au-delà de la région. Cela représente plusieurs centaines de membres de comités et d'entraineurs ou moniteurs. Un certain nombre d'entre eux ne sont pas de Nyon, mais ils s'identifient à leur club et font le job bénévolement. Il est certain que pour ces gens, l'ouverture de ce complexe constituera une motivation supplémentaire pour s'engager et également motivera l'engagement de nouveaux membres. Ce complexe, attendu par le monde sportif depuis de très nombreuses années, est une nécessité. Pour finir, et ça on peut l'affirmer sans fanfaronner, ce complexe deviendra une référence en Suisse romande, lorsqu'il s'agira d'organiser un événement d'importance sportive ou autre. Il se réjouit, et les sportifs avec lui, de pouvoir assister à d'importantes compétitions sans avoir à se déplacer à des kilomètres. Ce soir, il s'improvise porte-parole des sportifs et des bénévoles qu'il a évoqué il y a quelques instants. En leur nom, il remercie d'avance celles et ceux dans ce plénum qui voteront un grand oui à ce beau projet.

Mme Caroline BORDIER fait remarquer que, quand le budget accuse un déficit important et que la solution préconisée par la COFIN est de prioriser les investissements pour rendre la pilule moins amère pour les finances de la ville, la moindre des choses c'est de s'y tenir. Elle ne voit pas la salle emblématique entre Clarens et Genève fréquentée par des sportifs, pour la majeure partie non Nyonnnais, comme une priorité qui justifie un endettement qui mette la ville dans une position difficile. Elle est tout à fait consciente que les nouvelles infrastructures sportives sont attendues par les clubs et la population. Ce projet de Colovray a un coût que Nyon ne peut pas se permettre aujourd'hui sans mettre définitivement à mal ses finances en contractant une dette que les prochaines législatures peineront à assumer. Aux nombreuses questions posées par les commissaires concernant les incertitudes financières, il a été répondu que celles-ci seraient levées après le vote du crédit de réalisation. A la question de savoir quels sont les montants à investir dans les deux phases suivantes, la réponse de la Municipalité est qu'ils auront ces chiffres en début d'année prochaine. Elle se demande dès lors pourquoi voter des dépenses en décembre, quand, en début de l'année suivante, ils auront des éléments nouveaux. Elle se demande comment le faire d'une manière éclairée. Elle aimerait voir la Municipalité troquer ses baskets de sprinter contre des pantoufles de gestionnaire sage et réfléchi. En fait, le bon sens recommande, soit de différer cette dépense afin d'avoir un financement qui soit bien plus solide que des discours exprimés par des acteurs aujourd'hui, soit de revoir le coût total du projet en sachant que d'autres cantons ont construit des salles de sport de même taille pour la moitié du prix. Ce soir, elle préfère s'abstenir que de voter un crédit de réalisation pour Colovray. Elle se demande si le bon sens est encore une valeur à Nyon.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES souhaite soumettre ce vote au vote nominal. Plus de 20 personnes soutiennent cette demande.

M. Sacha VUADENS fait remarquer qu'enfin, enfin, les associations et sociétés sportives, les Nyonnaises et les Nyonnais auront un magnifique endroit pour faire du sport en journée, des vestiaires en accès libre et des infrastructures de qualité comme le futur vrai skatepark qui va être construit. Enfin une prise de responsabilité commune sur la pierre que l'on peut amener à l'édifice commun de la santé publique. Le sport est un des seuls leviers des communes en matière de santé publique. Son accès et sa pratique pour le plus grand nombre nécessite des infrastructures de qualité, accessibles et fonctionnelles. Il se demande comment ne pas se réjouir que le projet soit remarquable en matière de durabilité et d'énergie, avec notamment l'utilisation de bois nyonnais et une production de 75% de sa consommation d'énergie, avec le surplus qui revient au réseau nyonnais lors des pics de production. Sur ce point, la Municipalité a démontré, si tant est qu'elle en avait besoin, qu'elle savait améliorer ses propres projets en augmentant de manière significative, par exemple, la couverture en panneaux solaires du complexe. En effet, l'investissement dans des moyens de production énergétique et l'utilisation de bois et autres matériaux locaux auront toujours un coût plus élevé en Suisse que d'aller chercher ces matières premières ailleurs. Il faudrait savoir si sa préopinante défend les circuits courts ou les économies à tout prix. D'ailleurs, après son intervention, il se serait plutôt attendu à ce que, courageusement et avec bon sens, elle propose de refuser le projet et non de s'abstenir. Il est un peu surpris. Toujours est-il que ce projet a un coût, le coût des matières premières locales, le coût des investissements énergétiques et le coût de l'art, mais il y a aussi des bénéfices. Le bénéfice en matière de cohésion sociale, de santé publique, les bienfaits de l'art et les bienfaits en matière de durabilité et d'énergie, pour toutes et tous. A celles et ceux qui en douteraient, cet investissement sera largement amorti en matière financière dans la période légale, et aura des bénéfices immédiats pour la population, en tenant compte de la situation environnementale et énergétique. Le PS invite donc le Conseil à accepter cet investissement.

M. Jacques HANHART pense que la ville va vivre une situation difficile ces prochaines années avec le budget qui est soumis au Conseil ce soir. Ceci le retient de continuer dans cette voie de dépenses, dépenses et dépenses. La ville a beaucoup grandi. Il y a toujours beaucoup de projets, il y a 1012 idées, certaines viennent aussi du Conseil, mais il y a peut-être plus urgent. Il souhaite en mettre quelques-uns en avant. L'agrandissement de la STEP et la mise aux normes pour la suppression des micros polluants qui coûtent cher en taxes. Ces produits de synthèse peuvent avoir des conséquences lourdes à long terme. Les faibles pluies de cette année ont obligé les autorités à réduire la consommation d'eau. Il se demande s'il faudra

construire une nouvelle SAPAN. Par contre, les fortes pluies de ces jours rappellent que les rivières doivent être revitalisées, ceci afin d'améliorer la biodiversité des rubans boisés. Certes, inaugurer un théâtre ou un centre sportif est plus sympathique qu'une STEP, mais il se demande où est l'urgence. Par conséquent, par souci de cohérence, il propose de ne pas accepter le projet de Colovray et de recentrer les lignes directrices sur les sujets ci-dessus.

Mme Laure DAMTSAS pense que Colovray est un très beau projet et que pour les sportifs, on ne peut pas s'en passer. Elle comprend que ce projet pose questions d'un point de vue financier, notamment à propos des charges. En commission, ils ont vraiment challengé la Municipalité sur les points financiers et la Municipalité a donné assez de signaux positifs pour leur permettre de voter ce projet. Elle pense qu'un travail a vraiment été fait en commission, pas toujours dans le calme, les arguments de droite comme de gauche ont été débattus et ils ont challengé la Municipalité. Elle pense que le travail a été bien fait vu qu'il n'y a qu'un seul rapport, grâce au bon travail du président de la commission, pas toujours facile. Il a été assez souligné que les recettes liées à ce projet devaient être beaucoup plus valorisées et ce soir, elle propose de faire confiance à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote nominal (en annexe), le Conseil décide par 74 oui, 6 non et 11 abstentions :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 39'933'000.— TTC pour la réalisation du Complexe multisport, de la 1^{re} étape du Parc des sports de Colovray et d'une centrale solaire;
- 2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 Dépense du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans ;
- 3. de prendre acte que la Municipalité inscrira, dès l'année d'ouverture du Complexe multisport de Colovray, un montant annuel de CHF 337'896.— au budget de fonctionnement du Service des sports, manifestations et maintenance pour l'entretien et l'exploitation du site ;
- 4. de prendre acte que la Municipalité inscrira, dès l'année d'ouverture du Complexe multisport de Colovray, un montant annuel de CHF 104'500.— au budget de fonctionnement du Service de l'environnement pour l'entretien du site ;
- 5. de prendre acte que la Municipalité inscrira, dès l'année d'ouverture du Complexe multisport de Colovray, un montant annuel de CHF 423'000.— au budget de fonctionnement du Service d'architecture pour l'entretien du site ;
- de recourir au Fonds EEER (Fonds N° 9280.32) pour un montant de CHF 290'000.— à prélever du compte N° 865.4819.00 – Prélèvement sur fonds de réserve afin de financer partiellement la centrale solaire;
- de prendre en compte que les différents soutiens financiers viendront réduire les coûts d'investissements.
- 8. Rapports de commission (minorité/majorité) Préavis N° 2023/110
 Secteur du Martinet Demande d'un crédit d'études de CHF 674'000.— TTC pour l'établissement du projet urbain et du plan d'affectation Principes de valorisation des parcelles communales N° 629 et 637 Demande d'un crédit de CHF 35'000.— TTC pour l'accompagnement de la démarche visant l'octroi des droits de superficie.

Rapportrices : Mme Corinne VIOGET KARADAG pour le rapport de minorité Mme Béatrice ENGGIST pour le rapport de majorité

En préambule au rapport de majorité, Mme Béatrice ENGGIST précise que la première réunion a eu lieu le 13 septembre 2023. La Municipalité a bien dit que le parking du Martinet allait

disparaître et ne sera pas remplacé. Or, quelle ne fut pas sa surprise en regardant le 3 octobre 2023, l'émission A bon Entendeur à la télévision romande où il était question des parkings de Nyon, d'entendre une des Municipales affirmer « Nous maintiendrons le même nombre de places de stationnement que celui d'aujourd'hui ». C'est pourquoi il a semblé indispensable à une majorité de la commission d'ajouter un amendement afin d'étudier la possibilité de créer un parking souterrain public sous les futurs immeubles du Martinet. Ensuite, en début de semaine dernière, elle a reçu le téléphone de la Municipale en charge de ce préavis, qui lui a fait remarquer que l'amendement ne comportait pas de chiffres pour le crédit d'étude pour le parking. La Municipalité s'est renseignée auprès de bureaux d'ingénieurs qui leur ont dit qu'il fallait compter environ CHF 200'000.-, évaluation faite grossièrement. Cela pourrait être plus ou moins selon la difficulté de l'étude. Il faut dès lors ajouter ce montant à l'amendement proposé dans le rapport de majorité, afin d'éviter de perdre du temps.

Le rapport de majorité propose donc un amendement, soit d'ajouter un point 2 afin d'inclure dans l'étude la possibilité de construire un parking public souterrain pour un montant de CHF 200'000.-.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

Mme Marina ALBERTI ne votera pas cet amendement qui la fâche beaucoup. Depuis plus de dix ans, le concept d'une ville qui limite son transport automobile au centre-ville existe (CMU2). Ce concept, on en parle dans tous les projets, et cette volonté de limiter le trafic automobile est claire. A chaque projet/préavis, ou presque, on reparle de la suppression de places de parc à remplacer. Il ne faut absolument pas remplacer celles qui sont supprimées, il faut avoir une ville qui est apaisée. Il y a beaucoup d'itinéraires piétons et cyclistes qui se développent. Le projet Martinet existera dans une dizaine d'années et pendant ces années, les transports publics vont se développer et la manière de faire. Elle fait remarquer aussi que des places de parc sont prévues dans les habitations pour les habitants et qu'il existe un concept autre, qui est de partager les places entre les gens qui vont travailler la journée et ceux qui habitent le soir. Cela existe à Genève et à différents endroits. Elle pense que l'on peut avoir une initiative et des créations autres que de penser à un parking payant public-privé. A ceux qui interviennent chaque fois pour demander des places de parc, elle leur suggère d'avoir le courage de reprendre toute la stratégie d'une ville centre, prendre leur bâton de pèlerin ou volant de voiture, pour refaire cette stratégie. Il faut maintenant comprendre que le centre-ville doit devenir apaisé.

M. Joël VETTER fait remarquer que le plan climat vaudois dit qu'il faut réduire la place de la voiture au profit des transports publics et de la mobilité douce pour atteindre la neutralité carbone. L'usage du parking du Martinet est à la baisse depuis plusieurs années, grâce aux efforts de Nyon pour favoriser les modes actifs et les bus au quart d'heure, encore optimisés depuis début décembre, ce dont il remercie la Municipalité. Faisant fi de la feuille de route Nyon s'engage, le rapport de majorité propose d'augmenter encore les places de parking à Nyon, en demandant de construire plus de 500 places en souterrain, alors que le parking actuel en compte environ 380 et est sous-utilisé. Le rapport de majorité estime, de plus, qu'une villecentre doit offrir des parkings aux villages alentours, soit. Mais ce que le rapport de majorité ne dit pas, c'est que tous les villages alentours ont des lignes de bus ou des trains directs vers Nyon, toute la journée, tous les jours de la semaine. Les alternatives existent. Il faut inciter à les utiliser. Alors cela demande un peu d'effort pour changer certaines habitudes, et cela passe donc malheureusement, aussi par quelques contraintes à assumer sur l'offre de stationnement au centre-ville qui reste encore trop attractive. Car si nous ne sommes pas capables de tenir nos objectifs de mobilité décarbonée dans le secteur le mieux desservi de tout notre district, alors il faut abandonner tout de suite la partie. Il demande de se projeter vraiment dans une vision multimodale et à long terme de la mobilité et de renforcer encore les efforts pour développer les transports publics et les infrastructures cyclables, l'argent sera bien mieux investi que dans la construction d'un parking souterrain supplémentaire qui sera de toute façon obsolète à terme vu les tendances à la baisse de l'usage du parking existant. Il invite donc le Conseil à refuser l'amendement proposé par la majorité, ce qui permettra d'économiser au passage CHF 200'000.- d'étude supplémentaire, et donc à suivre le rapport de minorité.

M. Sébastien DELAHAYE ne va pas répéter les arguments amenés par ses deux collègues précédents, il souhaite juste s'attarder sur le fait que les deux rapports s'accordent sur la vision

générale du préavis, mis à part l'amendement proposé par la majorité de la commission. Il aimerait amener trois éléments remettant en question la cohérence de la proposition faite par le rapport de majorité, l'amendement en particulier. Si les deux rapports se rejoignent pour mettre en œuvre les feuilles de route relatives à Nyon s'engage et Cœur de ville, faisant toutes les deux, appel à réduire la mobilité individuelle, il se demande pourquoi considérer un parking dans le secteur du Martinet qui irait à leur encontre comme le propose le rapport de majorité. Si les deux rapports se rejoignent pour faire du secteur du Martinet, un projet « exemplaire au niveau de l'empreinte carbone et de la mobilité douce » selon le rapport de majorité, il se demande pourquoi considérer un parking dans ce secteur lorsqu'il est évident que la fréquentation de l'actuel est en baisse de façon générale. Si les deux rapports s'accordent encore une fois sur le fait qu'il faut aller de l'avant et ne pas dépenser plus d'argent sur un secteur qu'il est urgent de rénover, il se demande encore pourquoi considérer d'investir une somme importante visant à l'étude d'un parking qui est en contradiction avec les objectifs de la ville approuvés par le Conseil. Par conséquent, il encourage vivement le Conseil à ne pas voter l'amendement et à voter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

M. Michael SAUERLAENDER tient juste à remettre l'église au centre du village, et rappelle à M. Vetter qu'il n'y a, à sa vue, à sa lecture, sauf s'il doit passer chez l'opticien, aucune mention d'ajouter des places ou d'un parking de 500 places. Il est simplement dit d'étudier les besoins d'un quartier incluant un Tribunal, une école du Rocher qui a des clubs prestigieux qu'il faut respecter et aller de l'avant. Cela a été passablement discuté en commission. Ils ont demandé une étude pour le redimensionner et il n'a jamais été question de faire impérativement la même chose. Il tenait à le préciser. Il tenait également à souligner une chose dommageable lors de la commission. Certes, ils ont eu quelques différents, mais il est regrettable que des membres de la commission obtiennent des informations privilégiées en amont d'une deuxième séance et ne les partagent pas avec les autres membres. Il est encore plus regrettable que les signataires du rapport de majorité découvrent, lors de l'envoi des documents par la secrétaire du Conseil communal, un document en annexe du rapport de minorité. Les procédures du Conseil communal voudraient que de tels documents soient partagés en commission, surtout lorsqu'il y a deux séances, avec tous les membres et, au plus tard, par le rapporteur lors de la finalisation du rapport et avant soumission au Bureau. C'est le concept de bienséance dans le Conseil.

Mme Laure DAMTSAS rappelle que, lors de la dernière campagne, elle a entendu des voix pour dire qu'à Nyon on rêvait de faire comme à Amsterdam ou Barcelone avec la mobilité douce. Elle a fait quelques recherches et signale qu'à Amsterdam, personne n'a jamais forcé quelqu'un à prendre un vélo puisque c'est ancré dans la culture. Et pourtant, il y a plein de parkings. Elle a demandé le nombre de places dont dispose la ville à l'administration. Il y a près de 284'000 places publiques pour 822'000 habitants, soit une place pour 2.9 habitants. Quant à Nyon, il y a une place pour 5.5 habitants, sans la disparition des places du Martinet. Pour elle, sans être une spécialiste mobilité, aujourd'hui, ne pas prévoir un parking pour un projet d'une telle envergure, est une ineptie pour la ville. Demain, peut-être que les enfants reconvertiront les parkings, mais, à ce jour, les habitants de Nyon et les personnes qui viennent dans la villecentre ont besoin de structures pour la mobilité individuelle. Vivre dans une ville-centre et inclusive, c'est aussi cela.

M. Daniel GROSJEAN constate une vision angélique de la situation. Il entend des bus au quart d'heure, mais cela se passe à Nyon, dans les murs de la ville. Or, quand on parle de ville-centre, c'est un ancien habitant d'un de ces villages, que d'aucuns semblent oublier par-delà les frontières de la commune, qui faisait de lui des gens quelqu'un qui prend le train parce qu'il y avait un parking à côté de la gare. Cela rendait le train accessible. C'était des automobilistes qui prenaient les transports en commun. Or, nier le problème, ne pas penser qu'un parking puisse être utile, c'est nier la réalité et les besoins régionaux. Ce serait un parking payant, finalement, au niveau de la commune, c'est l'utilisateur qui serait le payeur. D'après ce qu'il a entendu plus tôt, l'objectif est de rendre cette ville le plus invivable possible pour que les gens n'y viennent plus, alors que c'était des gens qui s'arrêtaient.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ confirme à M. Sauerlaender que, le 12 octobre à 8h04, elle a envoyé une réponse à Mme Enggist qui contenait cette fameuse étude jointe au rapport de minorité. Elle ne sait pas ce qu'elle en a fait, mais si M. Vetter l'a reçue, tous les membres ont dû la recevoir. Elle pense même avoir envoyé la réponse à tous les membres de

la commission. La seule chose qu'elle a dit à M. Vetter est qu'il fallait l'accord de toute la commission pour le diffuser. Concernant le parking du Martinet, s'ils ne l'ont pas proposé, c'est pour différentes raisons. Des schémas de circulation ont déjà été faits dans le quartier. L'accessibilité au Martinet est difficile. Le chemin du Canal et celui de Prélaz sont étroits. Ce sont des routes énormément empruntées par les enfants qui se rendent à l'école du Rocher ou au sport le soir. Ils cherchent plutôt à diminuer la circulation à cet endroit plutôt qu'à l'augmenter. Martinet aura son propre parking pour les habitants, tout comme il y aura un parking en Prélaz. Le Rocher et les maisons alentours ne vont pas diminuer leurs places de parc. Il y aura déjà un nombre conséquent de voitures, sans ajouter 200 ou 300 places pour les personnes qui fréquentent, par exemple, le Rocher. Elle ne croit pas qu'aller voir un match au Rocher c'est entraver la circulation. Au contraire, ils cherchent à la fluidifier pour les gens qui ont besoin de leur voiture. Effectivement, ils cherchent à diminuer le nombre de voitures des villages alentours qui se rendent au centre-ville pour se parquer et prendre le train. Le Canton, avec la Région, sont en train de développer des P+R et plus de bus. Le premier problème de ce parking supplémentaire est donc l'accessibilité. Deuxièmement, si on veut garder un projet pleine terre pour planter des arbres, ils devront construire sous les bâtiments projetés. C'est un sol pollué, s'ils vont deux, trois ou quatre étages en-dessous, cela va coûter cher et donc les places proposées seront extrêmement chères et ne remplaceront pas les places proposées à l'heure actuelle. Une autre solution serait de construire hors sol, mais un silo hors sol impliquerait une diminution du nombre de logements sur Martinet, ce qui n'est pas souhaitable. Si les CHF 200'000.- sont octroyés, ils feront l'étude de cette possibilité, mais ils ont déjà examiné les difficultés qui pourraient être rencontrées.

M. Sacha SOLDINI peut adhérer au concept de diminuer les voitures en centre-ville, à savoir que le parking du Martinet serait quand même assez facilement reliable avec la route de Saint-Cergue qui pourrait devenir une sorte de deuxième pénétrante pour parquer les véhicules, non pas en centre-ville, mais proche de la gare. On entend souvent que la problématique des véhicules est l'émission de gaz carbonique. Comme l'a dit Mme Alberti, rien ne se fera avant dix ou quinze ans. Il imagine que d'ici là, une grande partie de parc de véhicules sera décarbonée. Quant à creuser sous les bâtiments, il pense qu'à 12 mètres sous terre, il n'y a plus beaucoup de pollution. Il va suivre cet amendement, car il trouve intéressant de pouvoir étudier. Il y a déjà eu des études qui ont coûté une certaine somme, et si cela n'est pas valable, c'est l'étude qui le dira. Il serait mal à l'aise de tout jeter à la poubelle, car on est déjà passé à côté d'un parking lors de la réalisation de la Morâche. Il pense que cet endroit manque cruellement de parkings pour des voitures qui tendent à être décarbonées. Si certains sont contre la mobilité individuelle, il faut qu'ils le disent clairement, mais l'excuse du CO₂ émis par les véhicules, d'ici quinze ans cela ne sera pas la même problématique.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rappelle que l'on est dans une phase d'étude et il ne comprend pas ce débat et pourquoi il y a une volonté obstinée de vouloir refuser de lancer une étude. Il ne s'agit pas de construire un parking souterrain, mais d'une étude de faisabilité. Personne ne sait où cela va mener et ces CHF 200'000.- lui paraissent tout à fait judicieux d'être investis. D'autre part, il regrette d'entendre qu'ils vont construire des bâtiments et il souhaite savoir si la commune va les construire et n'est pas sûr d'avoir compris les propos de Mme la Municipale. Il a surtout le sentiment qu'il y a une réelle volonté de renoncer à la possibilité individuelle de pouvoir prendre la décision de se déplacer quand bon lui semble. On a cette notion de l'individualisme qui est en train d'être balayée, ce qu'il trouve fort regrettable.

M. Claude FARINE ne soutiendra pas cet amendement. Comme l'a dit son collège M. Soldini, cela fait une dizaine d'années qu'il se bat pour développer une stratégie à Nyon pour ne pas attirer les voitures au centre-ville. Effectivement, la création d'un parking a été refusée au parc de la Morâche pour cette raison. Lors des premières études dans le cadre du Martinet, il était prévu un grand centre commercial avec un grand parking. Après études, il a été décidé de ne pas le réaliser, car ce genre de parking est un aspirateur à voitures. Il n'est pas contre les voitures, mais il trouve qu'à cet endroit, il est inutile de faire cette démarche. Raison pour laquelle il invite le Conseil à ne pas voter cet amendement.

Mme Brigitte PEREZ demande le vote nominal. Plus d'un cinquième des membres soutiennent cette demande.

M. Joël VETTER, sur la forme concernant l'annexe, s'il a mal interprété des propos, il s'en excuse, ce n'était pas intentionnel. Toute la commission avait reçu l'annexe et tout le Conseil l'a désormais. Cela permet de partager l'information et il espère que la problématique n'était pas trop grave. Ce qui l'interpelle, c'est cette accusation de délit d'initié, il ne comprend pas comment il est possible de lancer de telles accusations sans raison.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à M. Yves Gauthier-Jaques. Lorsqu'elle dit « on » va construire, cela signifie donner des DDP à des coopératives. Elle n'a ni casque, ni pioche, ni engin de chantier.

Mme Béatrice ENGGIST, après toutes ces discussions, constate qu'il y a deux visions de la société. D'un côté, il y a les idéologues et de l'autre côté, des gens qui veulent une ville dynamique, des commerces qui fonctionnent. Actuellement, si les commerces ne fonctionnent pas bien, il faut penser aux places de parc. Tous ces jours, Perdtemps était sans arrêt complet. Des personnes qui veulent faire des courses à Nyon et ne peuvent pas se parquer vont ailleurs et les commerces se meurent. C'est à chacun de réfléchir à ce qu'il veut. Elle souhaite une ville dynamique, une ville où il fait bon vivre, où les gens vivent selon leurs convictions, c'est-à-dire ceux qui veulent de l'individualité choisissent. De toute façon, quoi que l'on fasse, avec une voiture électrique ou un vélo cargo, aussi grand qu'une voiture, ou même un char à bœufs, il faudra bien se garer.

M. Gianluca SOLIMINE se réfère une expérience qu'il a eue en 2020 chez Swisstopo où il était engagé pour une étude sur la mobilité. Il a eu la chance de traverser la Suisse, Fribourg-Meyrin-Winterthour-Berne-Zurich pour un concept d'étude de la mobilité sur demande, avec des navettes autonomes. On parle de villes pionnières, qui ont un minimum d'horizon à 10, 15, 20 ans. Aujourd'hui, on veut être une ville attractive, innovante, dynamique, mais on a une mentalité arrêtée dans les années 70-80 sur la manière de faire le territoire. Il invite le Conseil à ne pas être utopique, comme il l'est, mais à être réaliste et précurseur.

M. Sacha VUADENS ne peut pas laisser passer de telles invectives. Il rappelle à Mme Enggist et annonce à tout le Conseil que les Chefs de groupes doivent se voir ainsi que la Présidence, pour étudier comment se passent les commissions, mais également le Conseil. Il est inadmissible de lancer des invectives sur une partie de l'hémicycle qui serait de telle manière progressiste et l'autre qui voudrait faire mourir les petits commerces. Il propose de reprendre ceci le 11 janvier et avoir un peu de respect dans les débats qui se passent dans l'hémicycle sans s'invectiver comme elle vient de le faire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote nominal (en annexe), le Conseil refuse l'amendement par 48 non, 42 oui et 2 abstentions.

La discussion générale sur le préavis est ouverte.

M. Jacky COLOMB rappelle que CHF 1.8 millions ont déjà été dépensés en diverses études qui n'ont pas abouti à grand-chose. La première date de 2003. A sa connaissance, aucun de ces préavis n'a été bouclé et il aimerait que la Municipalité s'attelle à liquider tous ces préavis qui n'ont plus cours puisqu'une énième étude est demandée. Il suppose que tout le reste est connu et que l'on va partir sur la base de ce qui a déjà été étudié ces vingt dernières années. C'est de la responsabilité de la COGES de s'assurer que les préavis datant de 2003, 2006, 2013, 2014, voire 2017 soient clos et que le financement de l'étude en question se fasse uniquement au moyen du préavis qui va être voté. Il pense que la COGES et les responsables de cette commission ont compris ce qu'il veut dire. Il n'est pas admissible que des préavis restent ouverts aussi longtemps lorsque les études sont terminées.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 71 oui, 10 non et 10 abstentions :

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 674'000.— TTC pour l'établissement du projet urbain et du plan d'affectation pour le secteur du Martinet ;
- 2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans ;
- de prendre acte du principe de valorisation des parcelles communales N° 629 et 637 visant l'octroi de droits de superficie, d'une part à une coopérative d'habitation, d'autre part à la société HRS, sous réserve de conditions financières acceptables, voire favorables pour la Ville ;
- 4. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 35'000.— TTC pour l'accompagnement de la démarche visant l'octroi des droits de superficie ;
- 5. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

9. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 2023/118 Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale llithyia Gennai et consorts intitulé « Pour une politique antiraciste forte et durable ».

Rapportrice: Mme Christine VUAGNIAUX

La discussion est ouverte.

Mme Ilithyia GENNAI prend la parole pour apporter des précisions sur le postulat qu'elle a initié, sur la réponse apportée par la Municipalité et sur la commission chargée de rapporter sur cette réponse. Concernant le postulat, elle avait fait part de l'urgence à s'attaquer à ce problème tout en proposant une solution non contraignante, mais nécessaire. Le postulat demandait une feuille de route, en cas de refus de rejoindre l'ECCAR, mais cela n'a pas été pris en compte. Si sa réflexion a évolué, elle aurait aimé une réponse plus courageuse de la part de la Municipalité, mais soutient tout de même la réponse municipale, car il vaut mieux agir un peu, avec les moyens déjà à disposition, que pas du tout. Concernant le rapport, il diminue la portée du postulat et la réponse municipale, en mettant en avant des montants qui ne sont pas directement alloués à la cause antiraciste. C'est en partie pour cette raison qu'elle ne l'a pas signé. Concernant la commission elle-même, il est à regretter que les échanges autour de la définition même du racisme n'ont fait que révéler la méconnaissance du sujet et l'étendue des souffrances qu'il génère pour lutter. Il semblerait qu'une confusion persiste. L'intégration et la lutte antiraciste sont deux choses totalement différentes, même si elles peuvent être liées. Pour bien comprendre cette distinction, si une personne noire, née en Suisse, de nationalité suisse subit du racisme, cela n'est pas parce qu'elle est mal intégrée. Ainsi, elle invite tout de même le Conseil à soutenir ce rapport en gardant à l'esprit que la lutte antiraciste est une affaire urgente et qui concerne la société dans son ensemble.

M. Marius DISERENS n'a pas signé le rapport de commission. Comme la phrase « Pour une politique antiraciste forte et durable » l'indique, il en attendait, en réalité, bien plus. Il n'était pas entièrement satisfait de la réponse municipale. Il ne reviendra pas sur la manière dont cette commission a été menée, c'est-à-dire, pas du tout avec l'importance que la thématique du racisme devrait éveiller et motiver en tout le monde. Il s'en tient aussi pour responsable. Il ne pense toutefois pas qu'un rapport de minorité ait été nécessaire, en revanche, sa prise de parole ce soir l'est. Aujourd'hui, il va s'abstenir, pas parce qu'il n'est pas d'accord avec le sujet, ni avec ce qui est mis en place, mais en raison de la temporalité proposée par ce rapport-préavis. Parce que les personnes subissant du racisme sur le territoire de la ville, et ailleurs, méritent bien plus de proactivité de la part de l'autorité. Parce que le racisme n'attend pas, lui, 2026 pour faire un bilan. Ils sont plusieurs, en commission, à avoir demandé et attendent, a minima, une étude large, sous forme, peut-être d'audit de la ville et de son administration pour saisir les possibilités de rejoindre le réseau international ECCAR, certes, mais surtout voir les façons dont une politique antiraciste proactive pourrait être menée. Ceci, au-delà de subventions à des associations, de la politique d'intégration et de simples formations. Une réflexion profonde du

système, un changement concret de paradigme, une volonté politique de lutter activement contre toute forme de discrimination et d'ostracisation, parce que les droits fondamentaux peuvent être bafoués et violés, même à la plus petite des échelles publiques. Il demande de le pardonner du lien qu'il s'apprête à faire, mais il est pour lui symptomatique d'actions politiques à géométries variables qui ne participent pas à sa vision de ce qu'est la défense des droits humains et qui ont pourtant une grande valeur symbolique. Le problème que ce postulat et cette réponse municipale soulignent, dépasse la question de rejoindre une coalition internationale antiraciste. En effet, il se souvient s'être levé devant ce Conseil, début 2022 pour exprimer son incompréhension quant à la visibilisation et au soutien à la population civile touchée par un conflit plutôt que tant d'autres et parmi tant d'autres dans cet hémicycle. Il était même allé jusqu'à utiliser le terme « démagogie ». La nécessité d'un plan d'action concret contre le racisme se traduit aussi, selon lui, par ce type d'actions symboliques, ou leur absence. Des minutes de silence, des récoltes de fonds, du soutien aux associations, tant de gestes qui semblent être réservés qu'au plus petit nombre. Ceci n'est pas une accusation, loin de là, mais un simple constat. Ce n'est pas tant le silence face à tant de souffrance, et cette fois bien plus qu'une minute, qui l'accable et l'attriste, mais, bien que ceci traduise peut-être l'incompréhension générale du racisme systémique et de sa nature sournoise, de la facon dont il imbibe le système et nos vies pour qu'il leur soit aujourd'hui invisible et qu'on s'en satisfasse, que l'on n'exige pas plus de notre engagement politique, avant tout humain et surtout de nousmêmes. Au-delà de son abstention ce jour, ce qu'il tend est un miroir pour faire ensemble une autocritique et questionner la vision commune du droit humain. Il se demande si l'on fait assez pour les populations marginalisées en raison de leur origine ou de leur couleur de peau, si on lutte vraiment contre le racisme systémique. Sa réponse à cette question est claire et donc très peu intéressante, ce qui l'est, en revanche un peu plus, c'est celle des autres.

M. Jacky COLOMB voudrait revenir sur la manière dont cette commission s'est déroulée. Les discussions ont eu lieu entre tous les commissaires d'une manière assez ouverte et il est vrai que des questions ont été posées sur les montants des subventions alloués à des sociétés qui œuvrent dans le domaine de l'intégration. Il doit dire, à ce sujet, que Mme la Municipale a répondu très rapidement et qu'ils ont obtenu toutes les informations qu'ils désiraient, il n'y avait pas de problème à ce sujet. Tout le monde était d'accord pour dire qu'ils allaient accepter ce rapport-préavis. Une fois qu'ils se sont quittés bons amis, l'échange de mails a commencé avec des remarques plutôt désagréables pour certains et ils ont dû échanger une trentaine d'emails de part et d'autre, ce qui lui semble complétement déplacé, il aurait mieux valu refaire une séance de commission, ce n'est pas du tout de cette manière qu'il faut travailler. M. Diserens a une élocution, une aisance de parler dont il le félicite. Son discours est extrêmement clair et il a beaucoup de chance d'avoir cette éducation et cette intelligence. Mais lui, le défenseur des minorités, devrait être conscient qu'il y a aussi des gens qui n'ont pas cette aisance dans l'écriture et dans la rédaction. Il cite une de ses phrases d'un email en précisant qu'il n'y a rien de confidentiel, la commission étant terminée, que M. Diserens n'est pas d'accord avec la rédaction du rapport, tant en termes de contenu qu'en termes de syntaxe. M. le Président précise qu'il gérera ceci avec les Chefs de groupe. M. Colomb précise qu'il a été outré par cette façon de dire et qu'il ne peut pas laisser passer cela.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte par 70 oui, 2 non et 20 abstentions :

 de prendre acte du rapport-préavis N° 2023/118 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Ilithyia Gennai et consorts intitulé « Pour une politique antiraciste forte et durable ».

10. Rapport de commission – Préavis N° 2023/124

Budget 2024 - Budget de fonctionnement - Crédits de renouvellement, de renforcement des réseaux et services énergétiques des Services industriels - Plan des investissements 2024 – 2028.

Rapporteur: M. Olivier MONGE

M. le Président explique la procédure : la discussion générale sur le budget sera ouverte, le budget sera discuté et voté chapitre par chapitre de 1 à 8, puis les crédits d'extensions des SI. Enfin, il sera discuté du plan d'investissement 2024-2028. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté. La votation finale sur l'ensemble du budget aura lieu à l'issue de la discussion finale.

La discussion générale est ouverte.

M. John SANTANTONIOU rappelle que l'année passée il avait appelé à la prudence concernant les charges et il a fait quelques comparaisons avec le canton de Neuchâtel qui a bouclé ses comptes plus ou moins équilibrés. Lors de la clôture des comptes 2022, il avait dit que le résultat était mitigé en donnant des détails. Cette fois, concernant le budget, il se demande si l'on est dans une situation économiquement soutenable. Il donne quelques chiffres qu'il compare avec 2019 où il y avait plus ou moins un équilibre. La population a augmenté de 9%, les recettes fiscales pour les personnes physiques et morales de 15%, les autres recettes de 10%. Malheureusement, les SIN ne rapportent plus comme avant, 14% ont été perdus. De l'autre côté, les charges du personnel pour les SIN ont augmenté de 28%, les autres charges de 23%, en particulier les subventions de 29%. La marge d'autofinancement est de pratiquement zéro, la dette à sa limite et il se demande si l'on peut tenir cette situation. Ce n'est pas seulement la question de la Municipalité, mais de tout le monde. La ville de Bienne était dans une situation plus ou moins pareille et tout le monde a dit qu'il ne fallait pas continuer de cette façon. Ils ont développé un plan pour redresser les finances publiques. Comme conclusion, il signale qu'il ne pourra pas voter le budget cette année.

Mme Caroline BORDIER, à la lecture attentive du budget et après avoir posé de nombreuses questions, n'a pas pu mettre en évidence une volonté de la Municipalité, ni de ses services à contenir les coûts. Elle n'a pu que constater une importante augmentation des coûts de fonctionnement visant à financer le ménage courant. La COFIN a déjà averti à de nombreuses reprises sur la problématique des dépenses de la ville. Elle revient sur le budget 2022 : déficit CHF 10 millions. La Municipalité parlait de budget de « transition » par rapport à la précédente équiper municipale, mais elle voudra certainement donner de nouvelles orientations. La COFIN souhaitait que les charges soient maîtrisées et que la recherche de recettes supplémentaires se fasse sans tabous. Elle revient ensuite sur le budget 2023 : déficit CHF 11 millions. Différents grands projets attendus par les Nyonnais étaient dans les tuyaux et d'autres en cours de réalisation. Ils nécessitent des moyens importants qu'il fallait trouver. Une maîtrise des charges couplées à de nouvelles recettes, un recours à la dette, une priorisation sur le temps, la COFIN était divisée sur ce point. Charge à la Municipalité de trouver l'orientation adéquate qui soit susceptible d'obtenir l'aval du Conseil et de la population. Budget 2024 : déficit CHF 14 millions. Cette fois la COFIN est clairement divisée entre acceptation et refus du budget en vue de voter ce budget déficitaire. Depuis le début de cette législature, les investissements ne sont pas lissés dans le temps et il y a une frénésie de vouloir tout accomplir maintenant, sans se préoccuper du boulet que les contribuables nyonnais devront porter durant des années alors qu'un étalement dans le temps permettrait de tout gérer successivement. Nyon est une ville fort riche, son point d'impôt qui rapporte, juste après Pully, le plus de tout le canton le prouve. Ce qui conforte dans l'opinion qu'il n'y a pas de raison de s'endetter à outrance, qui plus est pour financer le ménage courant. Pour information, elle signale que la fiscalité dans le canton de Vaud est déjà la plus lourde de Suisse pour quasiment toutes les catégories de contribuables. Elle a l'impression que la Municipalité, au lieu de prendre le volant de l'avenir financier avec précaution, fonce la tête dans le mur. Conseil après Conseil, elle assiste à un défilé de projets plus mirifiques les uns que les autres, et le renoncement à dépenser est un tabou. Elle assiste plutôt au concours de qui dépense le plus sans sourciller. A droite, ils agitent régulièrement le drapeau de la prudence financière. Ils mettent en garde devant la pluie de subventions et les projets plus grands que nature. Comme des hiboux perchés sur la branche de la responsabilité

budgétaire, ils n'ont de cesse de clamer que l'argent ne pousse pas sur les arbres. Maintenant, on dirait que l'actualité leur donne raison. Les taux remontent comme des petits signaux clignotants qui disent que cela va commencer à coûter cher cette petite fête à l'endettement. La Municipalité devrait être raisonnable et plutôt que de demander à ses employés de faire des heures supplémentaires comme si c'était une compétition olympique, elle aimerait la voir jongler avec des tâches de manière plus sage et raisonnable avec les moyens à disposition. Elle a appris en COFIN que la rénovation énergétique des bâtiments communaux coûtera environ CHF 174 millions. Elle se demande comment financer ceci. Peu importe, la Municipalité dépense et après elle vient le déluge.

M. Pierre PATELLI entend, non sans surprise, toujours les mêmes résolutions de la droite. Il faut baisser les charges courantes, planifier les investissements. Il voit la même droite voter tous ces investissements année après année, mais il avoue que, pour une fois, son souci et sa surprise n'est pas contre la droite, mais contre la Municipalité. On a des investissements à faire, ils ont proposé une augmentation des points d'impôts, la droite, à son habitude, veut défendre ceux qui ont le plus de moyens contre cette augmentation. On arrive maintenant avec un budget qui n'est pas modifié par la COFIN, qui n'est pas modifié par la Municipalité et on se dit qu'on verra l'endettement à la fin, en 2026. Il s'interroge si cela correspond avec la sortie de trois Municipaux, dont celui qui s'occupe des finances et le syndic. Il a également l'impression que c'est effectivement « après moi le déluge », de gauche, comme de droite. Malheureusement, il pense aussi qu'il faudrait refuser ce budget et demander une nouvelle négociation, de gauche comme de droite. Le but de la COFIN n'est pas juste de regarder des chiffres, mais faire des arbitrages qui permettent d'essayer de stabiliser la situation. Il propose donc de refuser ce budget.

Mme Valérie MAUSNER LEGER ne veut pas parler du budget en général, mais plutôt du rapport sur ce budget et notamment à la page 19. Il y a au moins deux contre-vérités. La première concerne Optimasolar. Cela tombe bien, elle a une casquette par rapport à cette coopérative puisqu'elle en est la présidente. Il est écrit qu'Optimasolar n'est pas, pour l'instant, intéressé à investir à Nyon. C'est une contre-vérité totale. Ils ont écrit à la Municipalité pour demander des toits, ils sont très intéressés à investir les toits sur Nyon. Il y a peut-être une confusion sur les toitures intégrées ou pas. Optimasolar finance des toitures publiques et est très intéressé à financer des toitures photovoltaïques sur les toits publics nyonnais. Deuxième point, concernant la rénovation énergétique des bâtiments, il est dit qu'il y a une cinquantaine de bâtiments. Elle a repris le rapport de gestion de 2017 et la sous-commission présidée par M. Willy Nicole qui a fait un énorme travail de recensement sur ces bâtiments communaux. Il y a bien 88 bâtiments communaux. Dans le rapport, il est écrit qu'ils sont plutôt bien du niveau énergétique, or, ce n'est pas ce qu'ils avaient constaté. En 2015, un tiers du parc immobilier était en classe G. Il y a au moins la moitié des bâtiments qui sont soit en E, F ou G. Elle s'inscrit en faux totalement sur les données mises dans ce rapport. Il y un intérêt majeur et des besoins énormes à rénover énergétiquement les bâtiments qui ont de mauvais indices.

M. Joël VETTER remercie la COFIN pour son travail d'analyse du budget 2024. Mais sur la forme, et il le dit avec bienveillance à Monsieur le Président de la COFIN, il est choqué de trouver dans sa conclusion la phrase suivante : « malheureusement, une commune ne se gère pas comme une entreprise privée, ni avec la même réactivité, ni avec les mêmes décisions possibles telles que supprimer des prestations et les emplois qui vont avec ». Cette phrase qu'il qualifierait d'outrancière, lui semble refléter un certain mépris à plusieurs niveaux. D'abord visàvis des collaboratrices et collaborateurs de la Ville qui travaillent quotidiennement pour le bien commun, et qui méritent notre reconnaissance pour leur engagement sans devoir craindre un licenciement intempestif, par exemple en cas de rachat de Ville de Nyon SA par une multinationale sans scrupules, ce qui pourrait arriver dans sa logique de voir la Ville comme une entreprise privée. Ensuite, vis-à-vis des travailleuses et travailleurs du monde entier qui apprécieraient probablement d'être vus comme des êtres humains et non comme une variable d'ajustement sujette aux aléas des marchés financiers ou d'une assemblée d'actionnaires souhaitant augmenter leurs profits. Alors non, une commune ne se gère pas comme une entreprise privée, fort heureusement.

Sur le fond maintenant. En page 40 du rapport, la COFIN dit, que « le plafond d'endettement sera atteint rapidement si l'on doit tout financer tout de suite ». Il ne faut pas se voiler la face,

nous sommes au pied du mur. Il a été voté, à de larges majorités, des préavis très coûteux, jusqu'à tout à l'heure pour le dernier en date, et personne ne semble prêt à proposer des priorités, pas même la COFIN qui suggère, dans sa conclusion, de reporter des projets sans proposer lesquels. Il se demande comment financer les investissements indispensables et nombreux qui doivent encore arriver pour la transition écologique de la Ville. Il pense notamment à la rénovation massive des bâtiments, comme rappelé tout à l'heure par sa préopinante Mme Bordier. Ces investissements, pour que Nyon s'engage vraiment, jusqu'au 2 octobre dernier où le temps s'est arrêté.

Selon la Municipalité et la majorité de la Commission des finances qui l'ont dit le 2 octobre dernier, il n'y a pas d'alternative à une hausse temporaire des impôts pour amortir le pic d'investissements prévu, car les marges de manœuvres sont très réduites. Il ne voit pas de raison de penser que cette analyse est erronée, sinon il est évident qu'ils auraient toutes et tous été ravis de pouvoir activer d'autres leviers permettant d'éviter de recourir à une hausse d'impôts. Les opposants à la hausse d'impôts disent, en résumé, que la Ville est mal gérée et qu'il faut chercher des économies, mais n'esquissent aucune piste concrète et sérieuse dans ce but. Ce n'est pas en augmentant les tarifs des piscines, comme suggéré cet automne par le rapport de minorité du préavis sur l'arrêté d'imposition 2024-2026, que l'on va trouver dans l'immédiat les millions manquants. Il semblerait que la posture idéologique d'une minorité écrase malheureusement toute analyse pragmatique et raisonnable de la situation, car il est toujours plus facile de dire non à une hausse d'impôts que de prendre ses responsabilités.

Il estime être, aujourd'hui, dans une impasse. Il se demande s'il faut se résigner en reportant les investissements qui peuvent l'être. Ce ne serait que remettre le problème à plus tard, ce qui serait irresponsable en pleine urgence climatique qui nécessite des investissements massifs pour réduire nos consommations, décarboner nos activités, planter des arbres, régénérer la biodiversité, rénover nos passoires énergétiques et nous adapter au changement. « Le coût de l'inaction est bien plus élevé que celui de l'action » disent les Nations unies. Comment expliquer à nos enfants et petits-enfants que nous n'avons pas été suffisamment courageux pour investir maintenant à la hauteur des enjeux, tout en évitant d'accroître encore le poids de la dette, qui réduirait d'autant leur possibilité d'action future face à une instabilité climatique allant croissante. Très inquiet de la situation des finances de la Ville et conscient de nos responsabilités face aux générations futures, il souhaite demander à la Municipalité et à la COFIN d'étudier, d'ici la fin de la législature, la mise en place d'un ou plusieurs points d'impôt permanents, affectés à la mise en œuvre du programme « Nyon s'engage » pour soutenir la transition écologique de la Ville. Il invite, par ailleurs, le Conseil à accepter ce budget 2024, faute de mieux à ce stade.

Mme Monique CHEVALLAY PIGUET ne va pas reprendre les propos de M. Vetter auxquels elle souscrit complètement. Elle souhaite juste souligner quelques points puisqu'elle a participé à la COFIN durant ces nombreuses séances. Effectivement, elle croit qu'il y a des visions du monde assez différentes entre certaines personnes et certains groupes politiques qui paraissent irréconciliables. Elle se prend à rêver comme M. Patelli plus tôt, à pouvoir se réconcilier sur leurs visions et à pouvoir, effectivement, présenter des solutions pragmatiques durables, car il y a une responsabilité collective envers les travailleurs et travailleuses de la ville, sur l'engagement vers le climat, sur la transition énergétique, sur tous les retards qui ont été pris pendant des années. Ce budget est certes très difficile à accepter, mais elle invite le Conseil à le faire. On ne peut pas comparer des chiffres au hasard sans qu'ils ne soient dans une contextualisation historique et factuelle.

M. Olivier MONGE répond à M. Vetter. Prioriser des projets, cela concerne ceux du présent ou à venir, mais on ne peut pas revenir sur ceux déjà votés. Il vient de l'industrie et il peut affirmer que lorsque cela va mal, des décisions dures sont prises. Heureusement qu'en ville de Nyon, il s'agit de finances publiques et on ne procède pas de cette manière. Ils n'ont jamais sousentendu qu'il faudrait gérer la ville comme une entreprise privée. Dans la conclusion du rapport, il est clairement indiqué que l'entretien du patrimoine et de la transition énergétique ne peuvent pas prendre du retard.

Mme Laure DAMTSAS ne votera pas ce budget, elle est d'accord avec M. Patelli sur ce point. Les voyants financiers sont tous au rouge. Les charges sont exponentielles. Pour se rendre compte, elle rappelle que CHF 47 millions de plus sont prévus par rapport à 2022. C'est un peu

comme si la ville payait un stade de Colovray tous les deux ans. Evidemment, le prix des fluides a augmenté dû à l'environnement externe. Elle s'attend à ce que la Municipalité fasse des économies, reporte certaines charges et investissements, mais rien n'a été exposé. Quarantedeux EPT et demi supplémentaires entre 2023 et 2024, c'est plus de 10% du personnel additionnel. Normalement, ce sont des chiffres que l'on voit dans des organisations qui sont en pleine croissance, mais la ville elle n'est en croissance que de 2%. Il ne faut pas croire que cela va s'améliorer, puisque les prévisions financières annoncent CHF 15 millions et CHF 16 millions pour les budgets suivants. La marge d'autofinancement est réduite comme peau de chagrin et on arrive gentiment au top du plafond d'endettement. La Municipalité ne peut pas seulement mettre cette augmentation sur le dos de la péréquation ou de la guerre en Ukraine ou autre. Elle ne peut pas non plus se plaindre de ne pas avoir augmenté les impôts puisqu'elle rappelle qu'elle a retiré elle-même cette disposition malheureuse. Elle doit être proactive et faire des efforts d'assainissements avec ce qu'elle a. Les dépenses nettes par habitant sont plus élevées que dans les autres villes vaudoises et, en proportion, le déficit de Nyon prévu en 2024 est supérieur à celui de Lausanne, Yverdon, Montreux ou Vevey. On a entendu qu'un permis de dépenser n'est pas une vraie dépense. Un budget n'est pas un compte. C'est tout à fait vrai, mais donner un vote pour un budget déficitaire à hauteur de CHF 14.2 millions, c'est donner son vote que l'Exécutif utilise cette possibilité. C'est un transfert de responsabilité qu'elle ne peut pas voter, car elle estime que tout n'a pas été fait pour contenir les charges et gérer les projets en fonction de leurs recettes. Pour répondre à M. Vetter, elle pense que s'il souhaite augmenter les impôts, il aurait pu l'annoncer pendant la campagne des municipales. A ce moment-là, il aurait eu le mandat démocratique pour le faire.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rebondit également sur les propos de M. Vetter, car certaines choses l'ont surpris. Report de projets, recherches d'économies, gestion des priorités sont des responsabilités de la Municipalité, de faire ce travail et le soumettre au Conseil pour qu'ils puissent avoir la possibilité de les voter ou de les refuser. Il a hâte de voir comment la Municipalité va présenter sa feuille de route pour les CHF 173 millions nécessaires pour la rénovation des bâtiments, et comment cela va se passer dans la temporalité.

M. Sacha VUADENS, comme beaucoup dans l'assemblée, ne voulait pas prendre la parole. Chaque année c'est la même chose : il y a une commission unanime, sans rapport de minorité, sans un seul amendement et on entend en plénum, comme M. Gauthier-Jaques l'affectionne, que la Municipalité propose et le Conseil dispose, mais il ne propose rien, car il ne sait finalement pas où couper. Il y a une espèce de manque de courage, de ne pas dire quel projet il faudrait couper ou refuser, voire de refuser une politique publique entière. Il attend de voir. Mais s'assoir, faire un seul rapport, ne pas exprimer où il faut couper, quelle est la vision de la droite pour Nyon, à part ne pas augmenter l'impôt, ce qui ne suffit pas. Dans la campagne, il est vrai qu'ils ont dit être contre une hausse de la fiscalité, par contre ils ne proposent pas d'alternative. Il ne comprend pas comment ils peuvent dire que c'est la Municipalité qui a retiré le point d'impôt. Tout le monde savait que les stylos chauffaient et qu'ils allaient faire un référendum. Il demande un peu de sérieux, même s'il a compris leur position et la regrette. Il propose d'accepter ce budget et que la prochaine fois peut-être qu'ils trouveront un consensus pour l'augmentation de la fiscalité d'une commune où le taux n'est que de 61 alors que la moyenne est de 67.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES trouve que M. Vuadens a l'art de systématiser la droite comme étant les vilains. Il voudrait juste rappeler que force de proposition, c'est la Municipalité, surtout dans un budget. Il voit mal la commission des finances commencer à biffer des lignes de comptes sans connaître les tenants et aboutissants. La responsabilité de la Municipalité est pleine de présenter un budget déficitaire chaque année. Le point d'impôt n'est pas une réponse qui va amener une solution. Il rappelle que la ville est la troisième la plus endettée du Canton, la deuxième par tête d'habitant.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La discussion chapitre par chapitre est ouverte. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

Chapitre 1 Administration générale pages 11 à 28

Charges CHF 27'234'401.- Revenus CHF 4'598'372.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 2 Finances pages 28 à 32

Charges CHF 44'610'462.- Revenus CHF 138'747'013.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 3 Domaines et bâtiments pages 32 à 42

Charges CHF 17'927'475.- Revenus CHF 7'178'223.-

La discussion sur est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 4 Environnement pages 42 à 52

Charges CHF 25'363'810.- Revenus CHF 12'375'267.-

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD intervient au sujet du sous-compte 430, c'est-à-dire le réseau routier, et plus précisément une ligne de recettes, soit celle concernant les permis de fouilles qui rapportent à la ville bon an mal an quelques dizaines de milliers de francs. Il a appris en COFIN que la société ThermorésÔ SA a été exemptée par la Municipalité du paiement de la taxe pour les permis de fouille ; ThermorésÔ SA est la société en charge du développement et de la construction du chauffage à distance dans notre ville. Pour accorder cette exonération la Municipalité s'est basée sur la loi vaudoise sur l'énergie qui dit, à son article 47, en résumé, « pour encourager les installations collectives de chauffage alimentées par des énergies renouvelables, les communes peuvent accorder l'utilisation gratuite du domaine public, etc ». Donc, elles peuvent, mais ce n'est pas une obligation. Il rappelle que le permis de fouille est la taxe à paver lorsqu'il s'agit d'ouvrir une route pour y faire passer une canalisation ou d'autres tuyaux ; elle est fixée à CHF 5.00 par mètre carré et par jour. A titre d'exemple, il y a eu un chantier il y a quelques semaines sur l'avenue Cortot à la hauteur de la banque Raiffeisen. Il s'agissait justement d'un chantier en lien avec le chauffage à distance, donc ThermorésÔ SA. Pour la traversée de la route et du trottoir cela a représenté environ 57 m² de fouille à CHF 5.00 le m² multiplié par une dizaine de jours qu'a duré le chantier, total CHF 2'850.- de manque à gagner. Ce n'est pas énorme, mais lorsque l'on apprend que le chauffage à distance va représenter 8 km de fouilles, là le manque à gagner devient important.

Comme mentionné dans le rapport de la COFIN, pour ceux qui l'ont lu, 8000 mètres avec une largeur de fouille d'un mètre, donc 16'000 m², multipliés par CHF 5.00 par jour, avec une durée de chantier moyenne de 30 jours, cela représente un total de CHF 1,2 millions de francs. Et comme les fouilles auraient plutôt tendance à faire deux mètres de large, on est plus près de deux millions de francs. Bien entendu cette manne serait à encaisser sur plusieurs années correspondant à la durée du développement du réseau. Certes, ThermorésÔ SA appartient pour moitié aux SI, on peut bien faire un rabais et ramener la facture à CHF 1 million, mais arriver à la gratuité totale, c'est un grand pas fait par la Municipalité. On fait là un beau cadeau à cette société, dont l'autre moitié appartient à Romande Energie qui, jusqu'à preuve du contraire, n'est pas une société philanthropique. Au vu des résultats des derniers comptes, du budget qui est soumis ce jour, il estime que l'on passe à côté de recettes bienvenues par les

temps qui courent. Cette décision est de compétence municipale, compétence qu'il respecte, mais il tenait à marquer sa désapprobation concernant cette décision.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES trouve assez pertinente la remarque de M. Girard. Il cherchait tout à l'heure des moyens de faire entrer des recettes et il pense qu'il s'agit là d'un bel exemple. Quand bien même si cette recette était modeste, de l'ordre de quelques centaines de milliers de francs, cela reste un bel exemple où la Municipalité, au lieu d'exonérer complètement de cette taxe aurait pu trouver un juste milieu pour permettre de combler un besoin financier que la commune cherche.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 5 Instruction publique et cultes pages 52 à 57

Charges CHF 1'750'179.- Revenus CHF 1'599'738.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 6 Police pages 57 à 61

Charges CHF 22'041'928.- Revenus CHF 4'705'875.-

La discussion est ouverte.

M. Pierre PATELLI voulait, initialement, présenter des amendements, comme la droite, où l'on pourrait faire des coupes, comme dans la police, valeur très chère à la droite. Il rappelle qu'en 2011, on payait CHF 4,69 millions pour la police. Actuellement, c'est proche des CHF 10 millions et pourtant il n'a jamais entendu d'idées de coupes véhémentes. Il se demande s'il ne faudrait pas couper dans ce chapitre, de cette façon, la droite comprendrait pourquoi elle paie des impôts. Il a l'impression que la possibilité d'amendement n'aurait pas de succès, il reviendra avec un postulat pour le futur.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 7 Cohésion sociale pages 61 à 76

Charges CHF 59'756'653.- Revenus CHF 12'483'419.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 8 Services Industriels pages 76 à 86

Charges CHF 73'093'418.- Revenus CHF 75'875'807.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Crédits renouvellement et renforcement des pages 87 à 94 réseaux prévus en 2024 pour un montant de CHF 6'850'480.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Plan d'investissement 2024-2028 pages 111 à 119

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

M. le Président ouvre la discussion générale finale sur le budget.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 60 oui, 22 non et 9 abstentions:

 d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2024 dont les totaux se présentent comme suit :

CHF	14'214'613
CHF	-257'563'713
CHF	271'778'326
	CHF

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2024, soit :

Total des extensions	CHF	7'470'480
Services énergétiques	CHF	568'080
Service du gaz	CHF	520'000
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	3'109'900
Service des eaux	CHF	3'272'500

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction.

Les dépenses nettes seront portées en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amorties selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés,

3. de prendre acte du plan d'investissements 2024-2028.

11. Propositions individuelles

M. Sacha VUADENS, comme beaucoup de personnes, est occupé durant la journée le lundi du Conseil. Une réponse à une interpellation a, à nouveau, été reçue ce jour alors que la Municipalité l'avait validée une semaine avant. Il ne peut pas en prendre connaissance de manière correcte et ne peut pas travailler sur une éventuelle résolution. Il ne sait pas où est le problème, mais il souhaite que le Conseil reçoive le lendemain de la validation municipale les réponses aux interpellations.

Mme Maria Ana BORGES fait remarquer que les enfants apprennent par le jeu – le jeu est un élément fondamental du développement physique et psychologique des enfants. Les loisirs pendant la journée scolaire sont un moment important où les enfants peuvent créer des liens sociaux et bénéficier d'une quantité essentielle d'exercice et de temps en plein air dont ils/elles ont besoin et qui leur manquent de plus en plus. Depuis le début des travaux au centre-ville et au rocher, l'espace extérieur disponible pour les enfants a été compromis, avec moins d'espace et d'équipements ludiques, un abri limité contre les intempéries et, dans le cas du centre-ville, des revêtements de sol peu sûrs. Elle demande si la Municipalité pourrait examiner d'éventuelles solutions temporaires pour garantir que les écoliers de ces deux écoles puissent profiter au maximum de leur environnement extérieur. Dans la mesure du possible, elle souhaite que cela soit fait en concertation avec les enfants, comme recommandé par le quide des s de mouvement suisse romande (lien: https://www.environnementsieux et en sante.ch/ressources/quide-des-places-de-jeux-et-de-mouvement-en-suisse-romande-radix/). Cette intervention est aussi liée à une pétition qui circule à propos de l'école du centre-ville.

M. Rodolphe BISSERET rebondit sur les propos de sa collègue Mme Maria Ana Borges et demande à M. le Municipal Claude ULDRY, au sujet de la pétition qui a reçu plus de 100 signatures et qui demande d'améliorer la qualité des espaces dans les meilleurs délais, si les pétitionnaires l'ont contacté, s'il pense que des mesures vont être prises pour améliorer

cette situation, combien de temps le découpage de la cour de récréation devrait durer et si les enseignants avaient été informés en amont de cette nouvelle donne.

M. le Municipal Claude ULDRY confirme avoir été contacté en fin de semaine par une maman dont les enfants sont scolarisés au centre-ville. Ils ont discuté de la situation et il lui a expliqué les possibilités d'intervention. Il lui a suggéré d'assister à cette séance du Conseil, mais, par lassitude, elle est peut-être déjà partie, et si les réponses la satisfaisaient, ils pourraient évoquer le sujet au prochain COPIL de janvier 2024. Ces COPIL, ou commissions de construction, qui sont constitués dès le début de projets, dans ce cas, plus de trois ans, permettent de discuter d'un sujet en association avec le représentant des utilisateurs d'un projet, dans ce cas, la direction des écoles. Il est certain que cette problématique sera prise en compte par le COPIL. Ainsi les mandataires pourront proposer une solution provisoire pour la durée des travaux, c'està-dire encore 1 ½ année jusqu'à ce que les travaux et aménagements extérieurs soient terminés. Cette réflexion menée en association avec le Service de l'environnement, en charge des places de jeux, et la solution validée, une réalisation à l'occasion des vacances de Pâques. pendant que les élèves n'occupent pas le préau paraît très probablement envisageable. Il lui a aussi expliqué, que l'autre possibilité d'intervention, si la personne ne se trouvait pas satisfaite, pourrait transformer ce qu'il a vu, soit une lettre, en pétition à envoyer au Bureau du Conseil communal et sa commission ad hoc. Il n'est pas sûr que cela fasse avancer plus vite ce petit problème.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES revient sur le Conseil communal du 2 octobre, lors duquel Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ s'était engagée à déposer un rapport-communication concernant les études qui ont conduit à la décision de renoncer au projet de la RDU. Le Conseil communal, à sa séance du 15 mai, a adopté une résolution en ce sens. Il s'étonne de ne pas voir figurer le sujet à l'ordre du jour de cette séance. Il espère un retour au mois de janvier conformément à la résolution votée par le Conseil.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ confirme avoir dit revenir avec cette communication pour ce Conseil, mais le Bureau a demandé de reporter ceci au mois de janvier car une présentation sera faite sur la mobilité en ville de Nyon.

Mme Laure DAMTSAS tient à féliciter la Municipalité et l'administration pour le nouveau design de la lettre d'information municipale « Vivre à Nyon » qui est très claire, didactique et très jolie.

M. Pierre GIRARD revient sur une petite manifestation qui a eu lieu samedi il y a une quinzaine de jours, une sympathique animation sur la parcelle qu'occupait l'ancienne déchèterie au chemin de Bourgogne. Après un premier essai au printemps, un groupe de personnes, réuni sous le nom de la Déchet', a remis l'ouvrage sur le métier pour animer un tant soit peu le quartier des Plantaz. Même si la température prêtait plus à rester bien au chaud à la maison, un grand nombre d'habitants du quartier, et d'ailleurs, étaient présents sur place pour découvrir quelques stands de produits d'artisanat ou pour assister à quelques productions musicales ou encore se réchauffer avec une bonne soupe ou du vin chaud. Il dit tout simplement bravo à ces bénévoles qui donnent de leur temps pour amener de la vie à ce quartier dans lequel ils habitent. Il compte sur la Commune pour montrer, une fois de plus, son rôle de facilitateur qu'elle a à cœur de montrer pour l'organisation de ce genre d'événement et qu'elle accueille avec bienveillance les demandes de ce collectif pour poursuivre leur expérience. Le succès est là, allons de l'avant.

Mme Valérie MAUSNER LEGER fait remarquer que les arbres illuminés sur la place du Château à l'occasion du marché de Noël restent allumés toute la nuit. Elle se félicite qu'il ne s'agisse pas de vrais arbres qui n'aimeraient pas être enrubannés de la sorte. Il y en a quatre qui brillent très bien, mais toute la nuit, ce qui gêne les riverains. Elle demande s'il est possible d'installer une minuterie afin de les éteindre de minuit à 7h du matin.

Mme Florence DARBRE GUBBINS signale avoir été interpellée par des habitants nyonnais concernant la Soliderie. Elle demande ce qu'il en est. Après avoir regardé sur leur site qui indique une ouverture en septembre et sur le site de la Ville, on indique le 24 octobre, une ouverture prochaine. Elle demande des informations quant à l'ouverture de la Soliderie.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ signale que le chantier participatif a pris un peu plus de temps que prévu. Aux dernières informations, la Soliderie devrait ouvrir au début de l'année prochaine.

- M. Gianluca SOLIMINE a pu constater au cours de ces derniers mois des voitures immatriculées Genève ou France sur la rue de la Morâche et la rue Jules Gachet. Ce sont souvent des voitures qui font de la livraison à domicile pour UberEats. Durant cette période hivernale, ils laissent tourner leur moteur en attendant que les commandes soient prêtes. Il demande si la police peut les sensibiliser afin d'éteindre le moteur.
- M. Michael SAUERLAENDER était intervenu au Conseil en 2021 pour souligner le fait que la ville, jadis, était plus festive pour Noël. En 2022, il est à nouveau intervenu et on lui a promis un nouveau concept qui était chouette, mais seulement éphémère et 99% du temps, rien, dans la ville, rappelait que l'on s'approchait d'une fête de fin d'année. On lui avait dit travailler sur du nouveau. Cette année, il y a une concentration de festivités sur la place du Château, mais hormis quelques illuminations éphémères dans les rues, on reste avec une ville triste et tout sauf festive 99% du temps. Il a lancé un sondage sur les réseaux, notamment dans un groupe que certains traitent de râleurs, mais néanmoins informatif, et force est de constater que cet avis est partagé par de nombreux habitants. Suite à sa dernière intervention, il s'était longuement entretenu avec M. le Municipal en charge des éclairages, pas pour dépenser de l'argent ou mettre des luminaires partout, mais sur des idées qui pouvaient être développées avec des étudiants ou apprentis, voire l'ECAL pour égayer un peu la ville, en dehors des vitrines des commerçants, et rappeler que l'on s'approche des fêtes.
- M. Michael SAUERLAENDER a lu avec intérêt sur le site La Côte que Novartis a vendu la parcelle longeant la route de l'Etraz à Swissroc. L'abandon de ce projet immobilier à Prangins avait motivé, en 2018, l'abandon de la RDU par Prangins et était un des arguments clé que la Municipalité évoquait en plus du fait qu'ils disaient que la ville n'était pas engorgée. On entend qu'il faut éviter de faire des parkings au centre-ville comme le Martinet, car le centre serait engorgé. Lors de l'abandon de la RDU, la Municipale en charge de la mobilité avait pourtant affirmé que ce n'était pas le cas, raison de l'abandon de ce projet clé. Avec la réactivation de ce projet à Prangins, il se demande à quand le retour de la RDU.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

12. Préavis N° 2023/125

Crédits supplémentaires 2e série au budget 2023 - Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 1'467'092.— au budget 2023, compensés à hauteur de CHF 1'172'280.— soit un montant net de CHF 294'812.—.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Rapport-préavis N° 2023/126

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Lütjens et consorts intitulé « Pour des mesures concrètes de lutte contre le harcèlement de rue et d'aide aux victimes ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. Rapport-préavis N° 2023/127

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky et consorts intitulé « Pour un tableau de bord infographique de suivi des projets communaux en cours d'exécution » - Demande de crédit de CHF 65'000.— TTC pour le développement d'un outil de monitoring des projets ainsi qu'un extranet à destination du Conseil communal.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Préavis N° 2023/128

Programme Eco Energie : bilan et pérennisation - Demande de pérennisation du programme Eco Energie par la consolidation du poste de responsable de programme et son financement par le Fonds pour l'efficience énergétique et les énergies renouvelables (FEER).

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. Postulat de Mme Laure Damtsas intitulé « Pour une tarification des prestations et services actualisée ».

Mme Laure DAMTSAS présente son postulat.

La discussion est ouverte.

M. Pierre PATELLI revient sur le sujet qui fâche, soit les impôts. Après le refus de la droite qui a annoncé vouloir faire un référendum pour limiter toute recette possible via l'impôt, on voit ici un bon objectif d'avoir des recettes, soit des taxes. Pourtant, il pensait que c'était le propre de la gauche d'aimer les taxes, mais aujourd'hui, il a l'impression que c'est plutôt à droite. Il faut savoir que le but de l'impôt est de réguler les inégalités sociales dans un système économique qui est injuste. C'est-à-dire que les personnes qui naissent riches, comme beaucoup de personnes à droite, ont beaucoup plus de chance de le devenir. Après, ce qui est remarquable, c'est que, maintenant, en tant que défenseur de la classe moyenne, ils viennent dire qu'ils sont contre une augmentation d'impôt, mais souhaitent augmenter les taxes. Il se demande ce que cela signifie, soit faire paver à la classe movenne, la montée des coûts qu'ils ne veulent pas avoir via les impôts puisque plus on est riche, plus on paie d'impôts. Outre les deux, trois analyses un peu biaisées car la ville a besoin de plus de personnel encadrant car l'attrait est biaisé par un prix beaucoup trop bas, comme les piscines, il n'a pas l'impression qu'il ira plus souvent à la piscine car le prix est plus bas. Idem pour les dépôts de plaintes à la police. Il pense qu'il s'agit d'un problème de raisonnement. La plupart des taxes sont pour les commerçants et il se demande si c'est vraiment le moment de monter les charges pour eux. Il a l'impression, une fois de plus, que le PLR, prend dans la poche des classes moyennes pour donner à leurs amis. Il propose de refuser ce postulat.

M. Sacha VUADENS a presque peur de passer pour un centriste après ces propos! Au-delà de la blague, il ne partage pas plusieurs constats que fait la postulante au premier rang desquels les impôts qui restent pour lui une source de financement des prestations et investissements par et pour la population la plus solidaire que l'on connaisse. Les taxes, en revanche, qui touchent la population sans prendre en compte les capacités financières, n'a pas leur préférence. Toutefois, il lui paraît légitime de réévaluer les recettes de la ville, tout en gardant à l'esprit que cela ne constituera, au final, que des mesurettes, comparé à une augmentation d'impôt d'une des villes les plus clémentes avec ses hauts contribuables de tout le canton. Il soutiendra donc la demande de renvoi à la Municipalité, mais avertit d'ores et déjà, qu'ils traiteront de manière impitoyable toute proposition contrevenant aux valeurs énoncées ci-avant.

Mme Valérie MAUSNER LEGER fait remarquer qu'il est tard et qu'elle a envie de bénéficier de l'apéritif. Sans mettre du feu sur la discussion, elle pense que tout un chacun doit avoir les idées claires sur certains points. Sur les tarifs, il y a des discussions sans fin pour savoir si c'est social ou anti-social, c'est à la Municipalité de se déterminer et elle pense qu'il sera difficile de trouver un accord entre les uns et les autres au sein du Conseil. En revanche, pour les taxes, il y a une règle qui s'applique, c'est celle de la couverture des frais. M. Colomb et elle-même avaient suggéré il y a quelques mois, qu'effectivement 100% des frais soient couverts sur tout ce qui est émoluments et taxes. Elle pense même qu'il s'agit d'une obligation. Plutôt que d'en faire un débat droite-gauche, elle suggère que, pour tout ce qui relève des taxes, on s'assure que l'ensemble des charges soient couvertes et peut-être que certains tarifs doivent être revus à la hausse sans aspect dogmatique, simplement pour répondre à la législation.

Mme Laure DAMTSAS ne veut pas répondre aux calomnies de M. Patelli, mais par contre, elle le fera à cœur joie lors de l'apéro.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 60 oui, 17 non et 14 abstentions.

17. Réponse à l'interpellation de Mme Christine Vuagniaux & consorts intitulée « Route du Stand : la Municipalité va-t-elle profiter de l'installation du crématoire pour mettre les cyclistes en sécurité ? »

Mme Christine VUAGNIAUX remercie la Municipalité pour ses réponses précises.

- 18. Interpellation de M. Joël Vetter & consorts intitulée « Quel bilan et quelle suite pour la piétonnisation du début de la rue de la Morâche, du nord de la rue de la Gare et de la rue Juste-Olivier ? »
 - M. Joël VETTER présente son interpellation.

La Municipalité répondra ultérieurement.

- 19. Interpellation de M. Alexander Federau intitulée « Quelles sont les charges particulières des Villes Centres ? »
 - M. Alexander FEDERAU présente son interpellation.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT fait remarquer que le sujet traité par cette interpellation mérite effectivement une réflexion sur le rôle des villes-centres. Une étude avait été réalisée sur l'exercice 2018 pour quelques villes dont Lausanne, Yverdon, Montreux, Nyon, Vevey et Payerne. Cette étude est sortie en juin 2019, mais n'a pas été rendue publique. Elle devait servir de base pour les négociations en vue de la Nouvelle Péréquation entre les Communes et le Canton. Il en ressort que Nyon paye un montant de l'ordre de CHF 10,5 millions (somme brute) pour ses charges de ville-centre dans son budget de fonctionnement. Ce montant ne tenait pas compte de certaines prestations offertes (donc non comptabilisées) comme des locaux mis à disposition sans loyer ou avec des loyers symboliques. Depuis lors, ils ont, dans plusieurs cas, établi un bail, défini un loyer qui est compensé par une subvention pour avoir une meilleure visibilité pour la culture ou le social (Usine à Gaz, Conservatoire, Fanfare municipale par exemple). Il faudrait peut-être réactualiser cette étude, mais cela ne servira à pas grand-chose, car il n'y a pas de chance de modifier la péréquation et notre District a déjà un système (le DISREN) pour les investissements de projets qui présentent un intérêt régional.

La nouvelle péréquation a maintenu la « couche population » qui est sensée tenir compte des charges des villes-centre. Pour Nyon, il s'agit d'un montant de CHF 18'477'102 .--. Mais ce système n'est basé que sur le nombre d'habitants et n'est donc que partiellement équitable

puisque qu'une ville qui n'a pas les mêmes charges que des ville-centre (Bussigny, Crissier, Prilly, Pully, Renens ou Gland par exemple) reçoit un montant qui n'est pas directement en rapport avec ses charges réelles. Autre élément qui n'est pas pris en considération dans l'étude réalisée, celle des charges liées à l'investissement pour des infrastructures largement utilisées par des habitants d'autres communes du district. On peut penser aux équipements sportifs et culturels qui sont entièrement à la charge de notre Ville. Par contre, il faut également rappeler que la participation de la Région à certains de nos investissements est un élément très positif à prendre en compte.

En conclusion, il faut constater que les villes-centres de notre Canton ont des charges qui ne sont pas suffisamment prises en compte dans le nouveau système péréquatif et qui ne sont pas non plus subventionnées de manière substantielle par le Canton. Ce constat explique certainement pourquoi les villes de notre Canton ont des taux d'imposition plus élevés que beaucoup d'autres communes qui bénéficient de certaines prestations, sans avoir besoin de les financer. Mais ils ont peu d'espoir que les choses changent dans un proche avenir. En d'autres mots, nous avons les avantages et inconvénients d'être le chef-lieu d'un district qui porte le nom de notre Ville, avec les responsabilités et charges qui vont avec ce privilège.

19bis. Interpellation de M. Raphaël DUNANT intitulée « Terrasses de la rue et de la place de la Gare ».

M. Raphaël DUNANT présente son interpellation.

La Municipalité répondra ultérieurement.

19ter. Interpellation de M. Jacky COLOMB à propos des passerelles Nyon Prangins et Nyon Colovray.

M. Jacky COLOMB présente son interpellation.

La Municipalité répondra ultérieurement.

20. Divers en rapport avec la séance.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES revient sur les propos de M. Patelli qui étaient particulièrement odieux et il espère que M. le Syndic et M. le Président en ont pris bonne note et qu'il en sera question lors de la séance entre les différents groupes. Il a aussi entendu de la part de M. Colomb comment cela se passe dans différentes commissions et les propos tenus par certains membres. Il est temps qu'il y ait un minimum de respect qui revienne dans ce Conseil.

M. Daniel GROSJEAN s'adresse à Mme la Municipale Roxane FARAUT pour lui signaler qu'elle n'est pas au fond de la classe, qu'elle donne une image déplorable avec ses réactions dans le dos d'une personne qui s'exprime. Si elle veut le faire, il faut qu'elle vienne dans la salle. Sans faire le donneur de leçons, si on demande aux gens, de se tenir correctement, lorsqu'on est en face des gens, la moindre des choses est de se tenir correctement.

M. Claude FARINE profite de cette dernière séance de l'année pour annoncer qu'il quitte le Conseil. Dit comme cela, il en convient, c'est abrupt, mais c'est la vérité. Il démissionne du Conseil communal avec effet immédiat, après douze ans de bons de loyaux services. A la suite d'un passage chez sa cardiologue, il s'est résolu à prendre cette décision et à diminuer le nombre et le rythme de ses activités. Il se permet donc de s'appuyer sur la jurisprudence Allamand pour adresser en direct quelques mots. Douze ans, c'est à la fois peu et beaucoup, mais il croit les avoir vécus comme un engagement total pour faire avancer des idées, pour débattre et pour convaincre. C'est peut-être ce qui va lui manquer le plus : porter sur la scène politique des sujets qu'il estimait cruciaux pour la Ville, pour l'avenir de notre Ville : il pense bien sûr à la mobilité douce, mais aussi pêle-mêle à l'assainissement énergétique des bâtiments, au logement social (le référendum sur la Suettaz), à la défense du patrimoine, à l'extension de

l'Usine à gaz (un très long combat) ou au soutien à l'Elastique citrique. Il en oublie bien sûr. Dans cette bataille permanente pour trouver des majorités, il a particulièrement apprécié, outre l'appui du PS et des Verts, de pouvoir nouer des contacts transversaux, rencontrer des personnalités au-delà des étiquettes partisanes. Un des temps forts de cette période, c'est incontestablement la chance qu'il a eue, durant l'année 2015-2016, de présider ce Conseil et il doit dire qu'il en a tiré beaucoup de plaisir. Cela n'a l'air de rien, mais cette fonction a tout de même représenté une cinquantaine de cérémonies, de fêtes, d'assemblées de toutes sortes, et une douzaine de discours. Ce qui l'a surtout frappé, c'est de rencontrer beaucoup de Nyonnaises et de Nyonnais engagés.es à animer leur association avec énergie, dans tous les milieux, sportif ou musical, dans le milieu de l'immigration également. Ce réseau, c'est ce qui fait la richesse et la diversité du tissu social nyonnais. Au passage, il regrette donc un peu, que M. le Président n'en dise pas davantage sur sa « vie » de premier citoyen de la commune. Il fait exprès de dire « premier citoyen », parce que, quand il utilisait ce titre en 2015, il voyait le syndic le regarder avec un œil de travers et le revendiquer pour lui-même. Par la suite, il a récidivé, mais n'a pas eu gain de cause...

Plus sérieusement, il l'a dit, douze ans, c'est à la fois peu et beaucoup. 2023 n'est pas 2011, date de son entrée au Conseil communal. Le Covid, notamment, a évidemment changé la donne. La crise récente au sein de la Municipalité et de l'administration a également joué son rôle. Les rapports entre Conseillères et Conseillers, entre gauche et droite sont devenus plus durs. C'est évidemment une perception personnelle, mais il a du mal à comprendre aujourd'hui cette obsession qu'ont certaines et certains de défendre les économies à tout prix, de ne pas voir les enjeux de l'avenir. Nyon est une ville qui continue à grandir, et il est convaincu qu'il faut faire le maximum pour que ses habitants s'y sentent à l'aise, il faut savoir anticiper. C'est cette situation de tension qui a peut-être aussi créé une certaine lassitude chez lui, et joué un rôle dans sa décision. Bref, et en résumé, les années passent vite — et comme disait une de ses connaissances: « le pire, c'est que ça ne s'arrête jamais »! Mais il espère que ses amis socialistes et verts, et ceux qui, dans d'autres partis, savent aussi prendre de la hauteur, continueront à s'engager pour que cette ville reste belle, attrayante, dynamique et solidaire. Il remercie le Conseil de l'avoir supporté une dernière fois, qu'il salue et souhaite à toutes et à tous bonne route.

M. Claude Farine est chaleureusement applaudi.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER fait remarquer que leur camarade M. Claude Farine les quitte. Au nom du PS, elle le remercie pour son engagement, pour ses partages de connaissances, de son militantisme et de sa passion du dialogue et de l'investissement qu'il a mis pendant plus d'une décennie. Certes il les quitte, mais elle lui demande de ne pas aller trop loin avec son vélo.

Mme Alexia SEGUY signale que, ce soir, les conditions météo étaient mauvaises et elle a été témoin d'un piéton qui a été renversé par une voiture à la route des Tattes d'Oie, blessé aux jambes. Il s'agit d'une route à 30 km/h. Elle pense que la voiture allait relativement lentement. Quand on sait qu'à 50 km/h c'est 20% de chance de survie et qu'à 30 km/h c'est 90%, elle pense que nombreux sont reconnaissants que cette route soit à 30 km/h. En regardant le rapport-préavis 2023/121, tout un pan de l'étude est sur le 30 km/h la nuit, pour des raisons de bruit. Elle émet le vœu que ce 30 km/h puisse aussi être étudié lors de mauvaises conditions météo. Plus de 40% des décès de piétons sont entre octobre et janvier.

M. Sacha VUADENS, depuis plus de cinq ans qu'il est au Conseil, a rarement vu une séance pareille. On peut être fier, il y a des personnes qui s'engagent pour la ville, comme on a pu le voir avec M. Farine qui sait qu'il va lui manquer. On peut aussi ne pas être fier du tout, de la manière dont certains échanges se sont passés ce soir, notamment quand des exemples sont donnés par des Chefs de groupe, quand on brise des confidentialités, quand on invective l'autre ou quand on prend à partie une personne qui se trouve sur l'estrade. Il est assez choqué par ce qu'il s'est passé et attend cette séance de Chefs de groupe pour pouvoir discuter de ce qu'il se passe au sein du Conseil et au sein des commissions. Même s'ils ont des positions très tranchées, on est dans le débat d'idées et pas dans les invectives personnelles. Il espère que tout le monde pourra prendre la trêve de fin d'année pour respirer et que les Chefs de groupe puissent se remettre au travail pour apaiser les tensions que l'on peut remarquer au Conseil et

dans les commissions et se retrouver en janvier avec des propositions concrètes pour les apaiser.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT prend la parole pour tirer un petit bilan de cette année *(texte en annexe)*. Il invite le Conseil communal à une verrée sous la tente de la Place du Château et souhaite de belles fêtes de fin d'année

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président souhaite de belles fêtes à tout le monde et lève la séance à 23h19.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président : Vincent BUCCINO

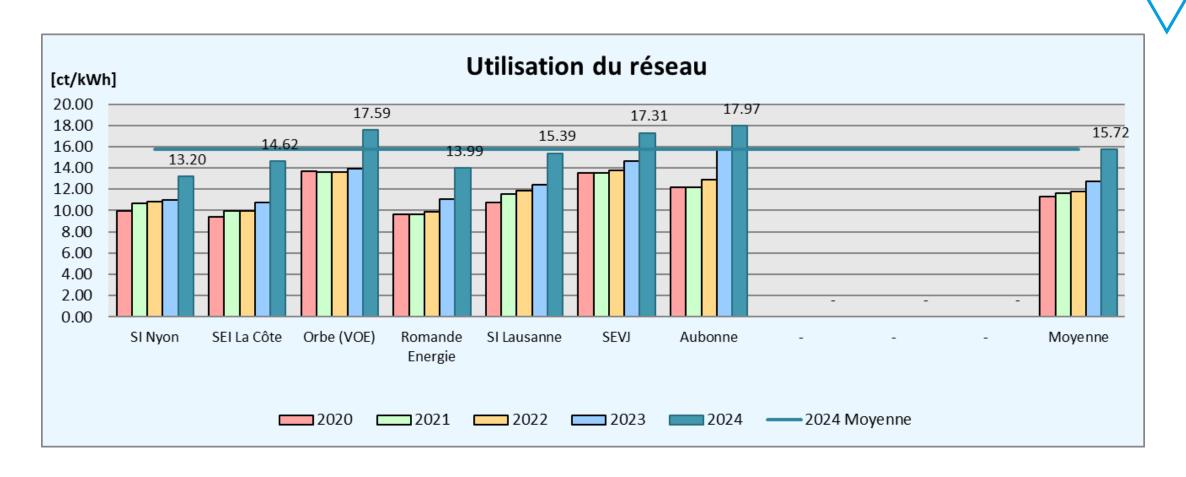
La Secrétaire : Nathalie VUILLE

Annexes: tableaux prix électricité

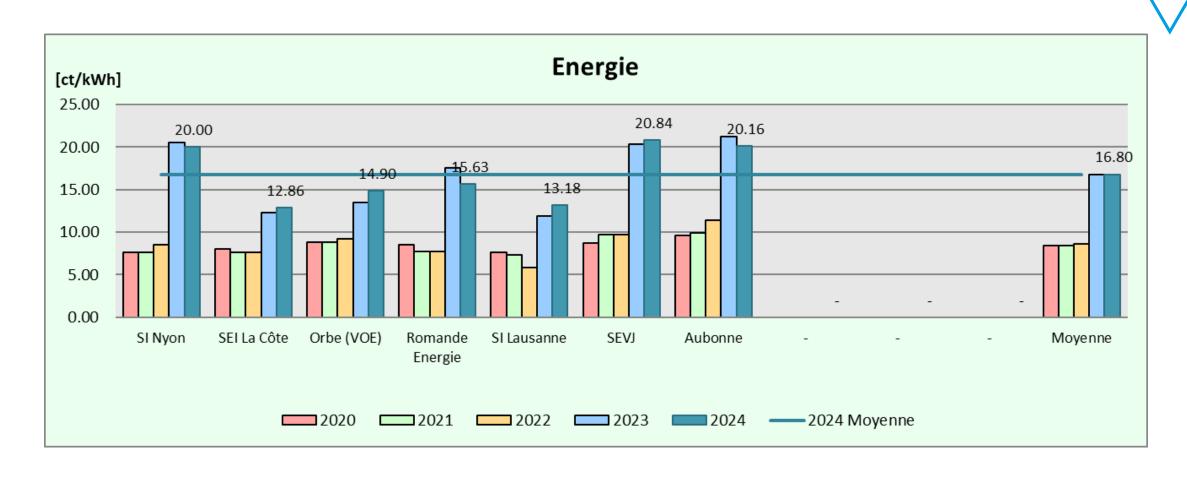
vote nominal préavis 2023/108 vote nominal amendement 2023/110

discours de M. le Syndic

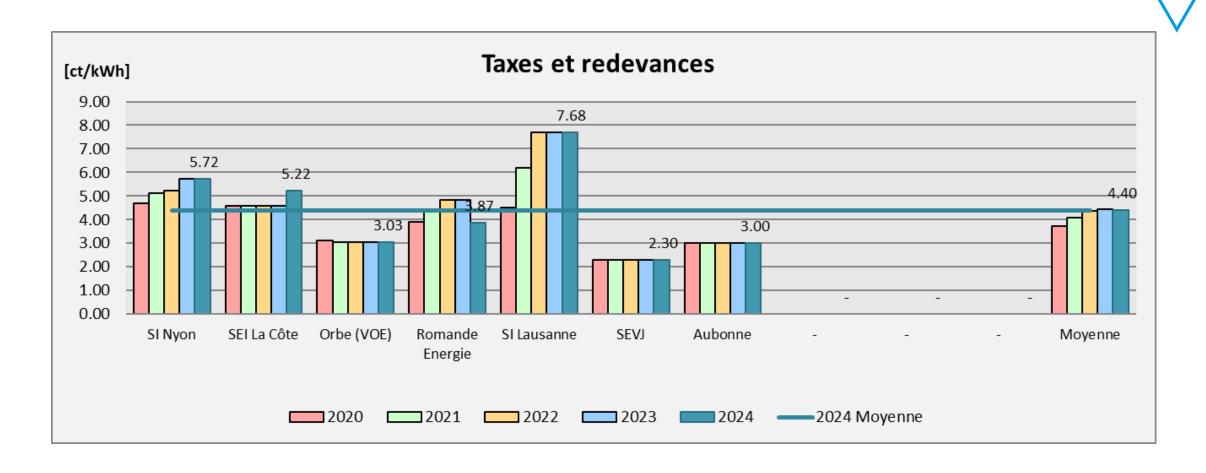




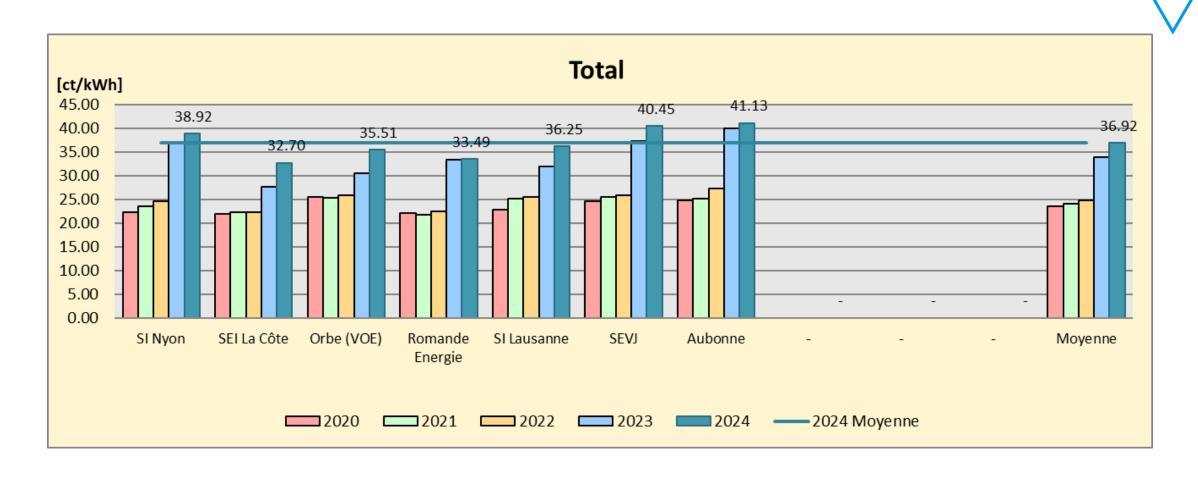












Vote 2: Rapport 2023-108

Type: Oui/Non/Abstention Résultats: oui Horodateur: 11.12.2023 20:42:16

Total de résultats: Oui : 74 81.32 %

Non: 6 6.59 % Abstention: 11 12.09 % Total: 91 100.00 %

Résultats individuels :

ALBERTI Marina oui BESSE Chloé oui **CARDINAUX Muriel** oui **CHEVALLAY Monique** oui **FARINE Claude** oui **GALLAY Arlette** oui **GENNAI Ilithyia** oui **HEGETSCHWEILER Aurélie** oui JOB Alix oui JOLY Mael oui **KARLEN Dominique** oui **MARQUES Manuel MONTECCHIO** Chiara oui **MOSSET Céline** oui **MOTTA Salvatore** oui **NAEPFLIN** Jacqueline oui SCHWERZMANN Danièle oui STALDER Olivier oui **SUKIENNIK Renata** oui **URFER Julien** oui **VIOGET Corinne** oui **VUADENS Sacha** oui ANDRIEVICI Damien oui **BAJULAZ Romain** Abstention **BERTOLA Carinne** oui **BORGES Maria Ana** oui **DELAHAYE Sébastien** oui **DISERENS Marius** oui **DUNANT Raphaël** Abstention **DUPASQUIER Armelle DUPUIS Alexandre** oui **ETTER Nathalie** oui **FARINE Mathieu** oui FEDERAU Alexander oui GIANNATTASIO Raffaele oui **HEDIGER Laetitia** oui Abstention **HOBKIRK Robin** ISCHI KAPLAN Vanessa Abstention KIEFER Evren oui **KORNAROS Christos** oui MAUSNER LEGER Valérie oui RAST Frédéric oui **SCHWAB HUG Ariane** oui SEGUY Alexia oui **SOLIMINE Gianluca** oui VETTER Joël oui

WARMENDOL Claims	:
WARMENBOL Claire ZAUGG Klara	oui Abstention
CHAPERON Fabrice	Absterition
PATELLI Pierre	Abstention
ALESSANDRO Giovanni	oui
BURDET CIVIERO Sabrina	oui
COLOMB Jacky	oui
GIRARD Pierre	oui
GROSJEAN Daniel	oui
GULIZIA Josef	non
HANHART Jacques	non
JENEFSKY Robert	oui
KURATLE Philippe	oui
MACPHERSON Niall	oui
ROCHAT Blaise	non
ULDRY Doris	oui
VUILLE Jean-Pierre	Abstention
BRAUNWALDER Alex	oui
LÜTJENS Robert	oui
PIEREN Taïna	non
UELTSCHI Bernard	oui
VALEA Thomas	oui
BIELER Eric	oui
BISSERET Rodolphe	oui
BORDIER Caroline	Abstention
BUCCINO Vincent	-
CALIRI Marie	oui
DAMTSAS Laure	oui
DARBRE Florence	oui
DAVID François	oui
FREI Maurice	oui
GAUTHIER-JAQUES Yves	Abstention
HENTSCH Sybille	Abstention
JAQUIER Camille	oui
KIRCHNER Volker	oui
MONGE Olivier	oui
PEREZ Brigitte	oui
PERRIN Christian	oui
RAMOS Francia	oui
RRAHMANI Ramadan	-
SANTANTONIOU John	Abstention
SAUERLAENDER Michael	oui
SCHMIED Vincent	oui
TSOURAKIS Nikolaos	oui
VUAGNIAUX Christine	oui
CARENZA Marco	-
ENGGIST Béatrice	oui
FARGNOLI Yann	oui
FÜGLISTER Jean-François	non
NICOLE Willy	oui
NILSSON Hans Rasmus	non
SOLDINI Sacha	oui
WEAVER Mark	-
WEAVER Mark	-

Vote 3: Amendement rapport maj 2023-110

Type: Oui/Non/Abstention Résultats: oui Horodateur: 11.12.2023 21:17:30

non

Total de résultats: Oui: 42 45.65 %

Non: 48 52.17 % Abstention: 2 2.17 % Total: 92 100.00 %

Résultats individuels :

VETTER Joël

ALBERTI Marina non BESSE Chloé non **CARDINAUX Muriel** non **CHEVALLAY Monique** non **FARINE Claude** non **GALLAY Arlette** non **GENNAI Ilithyia** non **HEGETSCHWEILER Aurélie** non JOB Alix non JOLY Mael non **KARLEN Dominique** non **MARQUES Manuel MONTECCHIO** Chiara non MOSSET Céline non **MOTTA Salvatore** non NAEPFLIN Jacqueline non SCHWERZMANN Danièle non STALDER Olivier non **SUKIENNIK Renata** non **URFER Julien** non **VIOGET Corinne** non **VUADENS Sacha** non ANDRIEVICI Damien non **BAJULAZ Romain** non **BERTOLA Carinne** non **BORGES Maria Ana** non **DELAHAYE Sébastien** non **DISERENS Marius** non **DUNANT Raphaël** non **DUPASQUIER Armelle** non **DUPUIS Alexandre** non **ETTER Nathalie** non **FARINE Mathieu** non FEDERAU Alexander non **GIANNATTASIO** Raffaele non **HEDIGER Laetitia** non **HOBKIRK Robin** non ISCHI KAPLAN Vanessa non KIEFER Evren non **KORNAROS Christos** non MAUSNER LEGER Valérie non RAST Frédéric non SCHWAB HUG Ariane non **SEGUY Alexia** non **SOLIMINE Gianluca** non

WARMENBOL Claire	non
ZAUGG Klara	non
CHAPERON Fabrice	-
PATELLI Pierre	non
ALESSANDRO Giovanni	Abstention
BURDET CIVIERO Sabrina	-
COLOMB Jacky	oui
GIRARD Pierre	oui
GROSJEAN Daniel GULIZIA Josef	oui
	oui
HANHART Jacques	oui
JENEFSKY Robert	oui
KURATLE Philippe	oui
MACPHERSON Niall	oui
ROCHAT Blaise	oui
ULDRY Doris VUILLE Jean-Pierre	oui
	Oui
BRAUNWALDER Alex LÜTJENS Robert	Abstention
	oui
PIEREN Taïna	oui
UELTSCHI Bernard VALEA Thomas	oui
	oui
BIELER Eric	oui
BISSERET Rodolphe BORDIER Caroline	oui
BUCCINO Vincent	oui
CALIRI Marie	-
DAMTSAS Laure	oui oui
DARBRE Florence	
DAVID François	oui oui
FREI Maurice	_
GAUTHIER-JAQUES Yves	oui oui
HENTSCH Sybille	
JAQUIER Camille	oui oui
KIRCHNER Volker	oui
MONGE Olivier	oui
PEREZ Brigitte	oui
PERRIN Christian	oui
RAMOS Francia	oui
RRAHMANI Ramadan	-
SANTANTONIOU John	oui
SAUERLAENDER Michael	oui
SCHMIED Vincent	oui
TSOURAKIS Nikolaos	oui
VUAGNIAUX Christine	oui
CARENZA Marco	-
ENGGIST Béatrice	oui
FARGNOLI Yann	oui
FÜGLISTER Jean-François	oui
NICOLE Willy	oui
NILSSON Hans Rasmus	oui
SOLDINI Sacha	oui
WEAVER David	-
WEAVER Mark	-



DISCOURS DU SYNDIC AU CONSEIL COMMUNAL - 11.12.2023

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

En cette fin d'année 2023, à l'heure du bilan de mi-législature, nous pouvons dresser un bilan positif de cette année.

Durant l'année écoulée, la Municipalité a ainsi déposé **41 préavis /** rapports-préavis, contre 61 en 2022. Moins de préavis, certes, mais qui présentaient des projets d'importance majeure.

On peut en effet souligner que la Municipalité comme le Conseil communal ont pris bon nombre de **grandes décisions** très positives pour notre ville et sa population telles que :

- Les crédits de réalisation pour le complexe sportif du Rocher et l'école du Centre-ville ou encore pour l'aménagement de deux locaux commerciaux autour de la place du Château;
- Les crédits pour l'entretien de nos routes et autres mesures en lien avec la mobilité, et pour l'environnement et la biodiversité
- Le déploiement d'un réseau complet de fibre optique et de compteurs intelligents multi-fluides sans oublier la concrétisation d'une phase supplémentaire du Plan lumière ;
- La création d'une nouvelle UAPE de 72 places aux Tattes d'Oie
- Et finalement la décision positive pour le crédit de réalisation du Complexe multisports de Colovray. Un projet dont nous parlons depuis 20 ans et qui va enfin voir le jour, probablement d'ici la fin de la législature.

A relever les quelques festivités et célébrations qui ont égayé le cœur des Nyonnaises et des Nyonnais ainsi que de la population de notre région, avec notamment :

 Le succès des festivals et de nombreux autres événements qui ont ponctués toute l'année 2023

- La fête en l'honneur du 1er citoyen du canton Laurent Miéville, nouveau président du Grand Conseil
- La troisième édition d'un été sous les Marronniers

Plusieurs événements ont également marqués l'année écoulée :

- La Fête du sport avec l'étape nyonnaise du tour de Romandie féminin
- Les inaugurations du Pont de la Redoute et du Centre de Polices
- L'ouverture d'un nouveau local de quartier aux Plantaz

Merci à notre Administration

Le personnel de notre Administration mérite notre considération car tous les projets ont pu être conduits grâce à leur engagement remarquable.

A souligner l'étape marquante de l'adoption du nouveau règlement du Personnel communal qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier

L'acceptation par le CC du préavis pour la création de 19 postes supplémentaires pour notre administration comme le renouvellement du parc de véhicules communaux sont des signaux très positifs

Un grand merci aux collaboratrices, collaborateurs et chefs de services pour leur travail et leur précieuse contribution à la qualité des prestations délivrées à notre population.

Au sein de la Municipalité

Dès mars 2023, le conseil municipal a été complété par l'arrivée d'Olivier Riesen. Une réorganisation a été nécessaire. C'est ainsi que Pierre Wahlen a repris les SIN (Énergies) mais laissé les Affaires régionales à Olivier Riesen qui s'est également vu confier les Ressources humaines.

Au cours des 12 derniers mois, la Municipalité a pris 839 décisions lors de 38 séances.

Je tiens à remercier très sincèrement mes collègues de la Municipalité pour leur engagement continu au cours de cette année charnière de la législature. La très bonne entente et la complémentarité des compétences de notre Collège nous a permis d'assumer pleinement nos responsabilités.

Au nom de la Municipalité, je souhaite remercier très sincèrement tous les membres du Conseil communal pour le travail effectué au cours des derniers mois.

Notre compliment à Marco Carenza qui a parfaitement assumé le rôle de président du Conseil communal durant le premier semestre. Un grand merci aux membres du Bureau et plus spécialement à Vincent Buccino l'actuel président - c'est un plaisir de travailler avec lui.

Un grand merci aussi aux membres des commissions permanentes qui se sont investis lors de nombreuses séances tout au long de l'année.

Vision pour l'avenir

Malgré une situation financière qui reste préoccupante, comme pour toutes les villes de notre Canton, nous devons continuer à nous donner les moyens d'investir dans des projets nécessaires à un développement raisonnable, harmonieux et durable de notre ville. C'est ainsi que plusieurs sujets en lien avec la mobilité et l'environnement seront traités au cours des prochains mois.

De nombreux projets – dont on parle depuis longtemps - sont encore en phase d'étude comme : la création d'un parc public à Perdtemps et la mise en souterrain du parking, la mise en valeur de l'Amphithéâtre, ou encore une nouvelle version de l'extension du Musée du Léman.

Ces chantiers emblématiques figurent en bonne place dans les projets que nous souhaitons concrétiser avec le soutien du Conseil communal lors de ces prochaines années.

Et nul doute que Nyon continuera de s'engager pour le climat et pour l'environnement.

Mais dans l'immédiat, la Municipalité vous invite à partager un verre au cœur du Marché de Noël.

Avec mes collègues de la Municipalité, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année, et d'ores et déjà une excellente année 2024.

Daniel Rossellat

Nyon, le 11 décembre 2023